



**Europäische
Patent-
organisation**

Verwaltungsrat

**European
Patent
Organisation**

Administrative Council

**Organisation
européenne des
brevets**

Conseil d'administration

Numéro :
CA/105/25

Original :
en

Date :
21.11.2025

Catégorie :
Public

TITRE :

Programme de travail annuel 2026

OBJET :

Le programme de travail annuel 2026 est une feuille de route précisant les efforts que l'OEB doit fournir pour veiller à ce que les orientations stratégiques soient axées sur les cinq grands domaines suivants : personnes, technologies, produits et services de grande qualité délivrés dans les délais, partenariats et pérennité financière.

SOU MIS PAR :

Le Président de l'Office européen des brevets

DESTINATAIRES :

Le Conseil d'administration (pour avis)

MAJORITÉ :

Sans objet

BASE JURIDIQUE :

Article 10 CBE

RECOMMANDATION :

Il est demandé au Conseil d'administration de donner son avis sur le programme de travail annuel 2026.

RÉSUMÉ :

Le programme de travail annuel 2026 donne une orientation aux efforts de l'OEB pour l'année à venir en vue d'atteindre son objectif stratégique de pérennité. Il définit les activités selon cinq grands leviers avec des étapes clés et met en évidence l'impact de la mise en œuvre du Plan stratégique 2028 grâce aux indicateurs clés de performance.

Programme de travail annuel 2026



Table des matières

Résumé	3
Mise en œuvre du plan stratégique 2028 en 2026	8
1. Levier 1 - Les personnes	8
2. Levier 2 - Les technologies	15
3. Levier 3 - Des produits et des services de grande qualité délivrés dans les délais	23
4. Levier 4 - Les partenariats	32
5. Levier 5 - La pérennité financière	47

Résumé

Le programme de travail annuel 2026 s'appuie sur les réalisations des années précédentes, donnant une orientation aux efforts de l'OEB pour l'année à venir. Il décrit nos activités dans le cadre des cinq leviers du Plan stratégique 2028, tandis que nous progressons vers un Office, une organisation et un système des brevets plus durables.

En 2026, nos activités dans le cadre du premier levier, **Les personnes**, se concentreront sur trois défis majeurs : **attirer les meilleurs talents** dans un marché du travail concurrentiel ; **renforcer les compétences numériques et transversales** pour suivre le rythme de la transformation numérique ; et soutenir l'engagement du personnel à travers **la mobilité et la flexibilité**. En relevant ces défis, nous continuerons de faire progresser la diversité et l'inclusion, avec pour but d'accroître la visibilité de l'OEB auprès des **femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM)**, de renforcer notre coopération avec les **universités techniques** et d'intensifier les contacts avec les **États membres sous-représentés**. L'objectif est de développer un effectif plus diversifié et agile, avec le souhait que **40 % des membres du personnel et 40 % des cadres supérieurs soient des femmes** et que **l'ensemble des États membres soit représenté**.

Les **initiatives en matière de formation et de développement** seront axées sur le renforcement de la **mobilité** interne, en soutenant l'avancement de carrière à travers une mise à niveau des compétences ou une réorientation professionnelle ciblées, et en dotant le personnel de l'expertise nécessaire pour travailler efficacement dans un environnement de plus en plus numérique et alimenté par l'IA. Les temps forts comprennent l'extension de la **campagne de formation à l'IA** proposée à l'ensemble du personnel en 2025 et davantage d'opportunités pour les agents de **dialoguer directement avec l'industrie, les instituts de recherche et le milieu universitaire**, notamment en participant aux conférences externes, aux salons professionnels et à la longue **série d'exposés sur l'industrie** de l'OEB. Des initiatives telles que les **Campus Days** organisés deux fois par an, renforceront davantage le sentiment d'appartenance et l'engagement du personnel.

Au cœur de notre communauté se trouvent les lieux de travail physiques de l'OEB, des sites accueillants où nous continuerons la mise en œuvre du **Programme d'investissement dans les bâtiments pour la période 2024-2028**, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration. Ce programme soutient quatre objectifs fondamentaux : garantir **la santé et la sécurité**, favoriser **la durabilité environnementale**, promouvoir **un engagement pérenne du personnel** et maintenir **la valeur du patrimoine de l'OEB** en vue de contribuer à sa pérennité financière à long terme. L'attention se porte désormais sur nos sites à **La Haye**, où nous établirons un **nouveau centre de conférence**, et à **Munich**. Parmi les prochains événements marquants, il est prévu une **rénovation efficace en énergie** de notre bâtiment Isar, de nouveaux régulateurs d'ambiance pour améliorer la modularité des

espaces de travail dans nos bâtiments PschorrHöfe (PH) et le déménagement des chambres de recours dans le bâtiment PH7.

Dans le cadre du deuxième levier, **Les technologies**, l'OEB poursuivra sa transformation numérique pour **améliorer davantage la qualité, l'efficacité et l'expérience utilisateurs**. Inspiré par le Plan stratégique 2028, il mettra l'accent sur la rationalisation des flux de travail numériques, l'intégration accrue de l'intelligence artificielle (IA) et la simplification du paysage informatique, par la mise hors service des systèmes hérités. L'objectif est d'assurer une expérience numérique parfaite de bout en bout pour toutes les parties prenantes, en soutenant l'excellence opérationnelle et la satisfaction des utilisateurs. Les initiatives en matière de simplification et de numérisation porteront principalement sur trois pipelines clés.

Le **pipeline de la procédure de délivrance des brevets (PDB)** connaîtra des avancées telles que l'introduction d'un outil intelligent de rédaction de notifications destiné aux examinateurs et l'optimisation des flux de travail grâce à l'intégration de l'IA dans le Référentiel de fichiers numériques (DFR), l'interface de travail brevets (Patent Workbench) et l'outil de recherche ANSERA. Les événements à venir dans le cadre du **pipeline de l'engagement en ligne des utilisateurs** jetteront les bases d'un Office dématérialisé d'ici le mois d'avril 2027. Pour soutenir davantage les flux de travail numériques, l'Office terminera la mise en œuvre du dépôt de bout en bout au format DOCX, qui permettra également de réduire les contraintes administratives et d'améliorer la qualité des données. Une nouvelle interface utilisateur sera mise en œuvre dans MyEPO et la collaboration précoce avec les utilisateurs sera encore renforcée grâce à l'espace partagé de MyEPO.

Dans le cadre du **pipeline des activités générales**, l'Office poursuivra la mise à niveau des technologies fondamentales en vue d'apporter des améliorations majeures à nos outils de services généraux. Une combinaison de nouveaux outils et d'améliorations apportées à ceux existants permettra d'optimiser l'expérience utilisateurs, de rationaliser les processus de travail et de renforcer l'efficacité dans les fonctions générales. Dans ce contexte, nous porterons notre attention sur quatre domaines principaux : **RH, finances et achats, améliorations à l'échelle de l'Office et modernisation de notre paysage informatique** afin de garantir une grande disponibilité et un environnement numérique sécurisé.

Concernant le troisième levier, **Des produits et services de grande qualité délivrés dans les délais**, nous nous appuierons sur les récents progrès réalisés dans le renforcement de la qualité tout au long de la procédure de délivrance de brevets (PDB). Nous continuerons de centrer nos efforts sur des **recherches détaillées et précises**, une **approche cohérente et harmonisée de l'examen** et une **procédure d'opposition équitable et transparente**.

Au stade de la recherche, l'intégration des meilleures pratiques de la division de la recherche active permettra de concrétiser pleinement les avantages d'une interaction et d'un alignement renforcés au sein des divisions composées de trois personnes. L'application cohérente de la Convention sur le brevet européen à l'ensemble des demandes, notamment

aux demandes liées aux **inventions mises en œuvre par ordinateur et/ou aux fonctionnalités d'IA**, ainsi qu'aux **demandes divisionnaires**, constituera l'un des principaux domaines d'intervention. En matière d'examen, nous intensifions nos efforts pour consigner les **vérifications d'éléments ajoutés** et justifier nos **objections**, en accordant une attention particulière à la **clarté**, à la **limitation des revendications** et aux **modifications de la description**. En outre, une étude de suivi sur les **observations des tiers** sera réalisée pour évaluer l'incidence des mesures prises depuis l'étude initiale de 2024.

S'agissant de l'**équité** et de la **transparence de la procédure d'opposition**, nous nous appuierons sur l'atelier 2025 dédié aux membres de la division d'opposition, en élargissant notre examen des décisions des chambres de recours. De plus, les conclusions des premiers groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP) consacrés à l'opposition en 2025 se traduiront par des mesures d'amélioration ciblées, adaptées à chaque domaine technique.

Le **respect des délais** constituant un élément clé de la qualité pour nos demandeurs, leurs concurrents et la société, nous poursuivrons nos efforts pour atteindre les objectifs de nos KPI en matière de délais de traitement, qui sont définis dans le Plan stratégique 2028. Parallèlement, le **dialogue avec les utilisateurs** jouera un rôle central dans la conduite de l'amélioration continue de la PDB et de nos produits et services de grande qualité. En 2026, nous continuerons à organiser des **réunions avec d'importants demandeurs** pour aborder à la fois des thèmes stratégiques et opérationnels, et miserons sur notre **rayonnement auprès des PME, des universités et des organismes de recherche publics (ORP)**. Nous explorerons également la possibilité de prendre contact avec les sociétés qui n'ont pas encore utilisé les services de l'OEB et les associations de PME.

Le quatrième levier, **Les partenariats**, est un élément clé de la vision stratégique de l'OEB d'un avenir plus durable et axé sur l'innovation pour l'Europe, le système des brevets et la société en général. En 2026, la volonté de l'OEB sera plus que jamais de renforcer la collaboration stratégique, en permettant à l'organisation de répondre de façon efficace aux besoins d'un paysage des brevets en rapide évolution et de ses diverses parties prenantes. En renforçant les liens avec les offices nationaux de brevets, les organisations internationales et la communauté des utilisateurs, l'OEB continuera de promouvoir l'échange de connaissances, de tirer profit de l'expertise collective et d'encourager l'adoption des meilleures pratiques. Ces efforts permettront de consolider le réseau européen en matière de brevets (**REB**), qui fêtera deux décennies de coopération en mai 2026, de contribuer à la mise en œuvre d'un système des brevets plus inclusif et de donner aux innovateurs les moyens d'agir dans l'ensemble des secteurs.

L'année sera marquée par la conclusion du deuxième cycle et le lancement du troisième cycle du programme de convergence des pratiques, qui vise à harmoniser les pratiques en matière de brevets dans l'ensemble du REB. Concernant la coopération dans le domaine

informatique en 2026, la **boîte à outils numérique** constituera le meilleur instrument pour fournir de nouveaux outils et services à nos États membres et à d'autres parties prenantes, pour qui les fonctionnalités de l'**outil SEARCH basé sur ANSERA** seront également améliorées.

La promotion mondiale continue du **brevet unitaire** constitue l'une des nombreuses initiatives visant à soutenir les demandeurs à l'échelle mondiale. Ces efforts compléteront nos régimes de réduction des taxes et permettront de soutenir les petits demandeurs et les micro-entités, dont beaucoup figurent parmi les principaux bénéficiaires du système du brevet unitaire. Les efforts de sensibilisation auprès des universités et des ORP seront également intensifiés. De plus, s'appuyant sur le succès des première et deuxième séries de **modifications juridiques visant à soutenir la transformation numérique**, l'OEB élabore actuellement une troisième série de modifications axées sur le passage à une **PDB quasiment dématérialisée d'ici au mois d'avril 2027**. Ces réformes et d'autres renforceront la qualité, la flexibilité et l'efficacité des services, tout en soutenant les objectifs de l'OEB en matière de durabilité.

Grâce à des initiatives et à des alliances ciblées, l'OEB vise à offrir un **cadre plus efficace, accessible et harmonisé en matière de brevets**, à savoir un cadre qui soutienne la croissance économique, le progrès technique et les avantages sociétaux à travers l'Europe et dans le monde. L'OEB continuera de développer son rayonnement international à travers une large gamme de modèles de coopération, y compris les **accords de validation**, les **partenariats renforcés** et la **coopération technique**. Comptant parmi les principaux offices des brevets au monde, l'OEB renouvellera son accord avec le Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) afin de continuer à agir en qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international au titre du PCT.

Enfin, pour la période 2026-2027, le nouveau programme de travail bisannuel de l'**Observatoire des brevets et des technologies** de l'OEB décrit les projets nouveaux et en cours qui utiliseront les données et l'expertise de l'OEB en vue de comprendre comment l'innovation et la technologie façonnent l'avenir de l'Europe. S'appuyant sur son premier programme, l'Observatoire coopérera étroitement sur un certain nombre de projets avec un large éventail de partenaires clés, y compris nos États membres, d'autres organisations européennes et internationales, des universités de recherche et des start-ups. Ces projets s'articulent autour de trois domaines principaux : **façonner un avenir meilleur à l'aide des technologies, donner aux acteurs de l'innovation des moyens pour entreprendre et désentraver l'écosystème de l'innovation**. En vue de soutenir ces trois domaines, l'Observatoire étendra la portée de son écosystème numérique à l'aide d'une **série de nouveaux outils et plateformes de données**.

Le cinquième levier, **La pérennité financière**, sert de fil conducteur aux autres leviers et en soutient la mise en œuvre. En tant qu'organisation autofinancée, l'OEB doit faire en sorte

de rester résilient face aux chocs externes et en mesure de respecter ses obligations à long terme, notamment le financement intégral de ses régimes de pensions et de sécurité sociale. Se fondant sur les progrès réalisés en 2025, l'Office poursuivra la mise en œuvre des recommandations de l'**étude financière**, en renforçant davantage sa capacité à gérer les risques et à préserver la stabilité financière dans un environnement mondial précaire. La **procédure d'ajustement des rémunérations** actuelle ayant été adoptée par le Conseil d'administration en 2020 pour une période de six ans, l'une des prochaines étapes consiste à présenter la proposition de nouvelle procédure d'ajustement des rémunérations aux organes directeurs de l'OEB au cours de l'année 2026. L'OEB continuera également à surveiller chaque KPI par rapport aux valeurs pertinentes définies dans le scénario de base de l'étude financière 2023, pour **identifier et traiter rapidement les principaux risques** pesant sur la pérennité financière à long terme.

Mise en œuvre du plan stratégique 2028 en 2026

1. Levier 1 - Les personnes

Comme indiqué dans le Plan stratégique 2028, la capacité de l'OEB à remplir sa mission dépend d'un effectif hautement qualifié, impliqué et en mesure de s'adapter aux changements rapides. En 2026, nos activités dans le cadre du Levier 1 relèveront trois défis majeurs : attirer les meilleurs talents dans un marché du travail concurrentiel, renforcer les compétences numériques et transversales pour suivre le rythme de la transformation technologique, et soutenir l'engagement à travers une plus grande mobilité, une flexibilité accrue et un meilleur bien-être. En nous montrant à la hauteur de ces défis, nous continuons à faire progresser la diversité et l'inclusion, et favorisons l'égalité des chances, ainsi que le sentiment d'appartenance. L'Office s'appuiera sur les progrès réalisés en 2025, en combinant simplification et numérisation avec une approche centrée sur les personnes afin de veiller à ce que la flexibilité, la communication et la formation demeurent au cœur de nos méthodes de travail. Le développement de nos lieux de travail physiques à travers une approche moderne, collaborative et respectueuse de l'environnement, apportera un soutien supplémentaire à cette transformation en permettant au personnel de travailler et de communiquer efficacement sur tous les sites de l'OEB.

Attirer les talents

Le recrutement des meilleurs talents demeure une priorité essentielle pour assurer le succès à long terme de l'Office. En 2026, l'OEB consolidera sa position d'employeur de choix en élargissant sa visibilité auprès des **femmes dans les domaines STIM**, en renforçant sa coopération avec les **universités techniques** et en intensifiant ses contacts avec les **États membres sous-représentés** pour constituer un vivier de talents plus vaste. Ces efforts permettront de renforcer la réputation de l'OEB, considéré comme une entreprise inclusive et innovante qui soutient l'évolution professionnelle. Dans le même temps, les pratiques de recrutement continueront d'évoluer grâce aux **outils numériques**, aboutissant à une procédure de sélection plus efficace, objective et impartiale. Ensemble, ces mesures permettront de développer un effectif plus diversifié et agile, avec le souhait que 40 % des membres du personnel et 40 % des cadres supérieurs soient des femmes, que l'ensemble des États membres soit représenté, et que le **processus de recrutement de bout en bout soit achevé dans un délai de quatre mois**.

- **Lancement de la page Internet et de la campagne dans les médias sociaux "Examinatrices à l'OEB"** : lancement d'une nouvelle page Internet et de la campagne connexe dans les médias sociaux mettant en avant les expériences des examinatrices et faisant la promotion de l'OEB en tant qu'employeur attrayant pour les femmes dans les domaines STIM.

- **Introduction d'une présélection des candidatures assistée par l'IA dans le logiciel RH** : intégration d'une fonction de présélection des candidatures pilotée par l'IA dans notre logiciel RH (SuccessFactors) en vue de mieux faire correspondre les compétences des candidats avec les exigences du poste et d'améliorer la qualité de la sélection.
- **Introduction de documents de recrutement neutres du point de vue du genre** : examen et mise à jour des documents de recrutement, y compris les avis de vacance d'emploi et les lettres d'embauche, pour assurer l'utilisation d'un langage inclusif et neutre du point de vue du genre.
- **Extension des partenariats avec des universités techniques supplémentaires au titre du programme "Young professionals"** : extension pilote de ce programme à vingt autres universités de haut niveau axées sur les STIM dans les États membres, afin de développer un vivier de talents pour les métiers de la PDB.
- **Campagnes de recrutement ciblées dans les États membres sous-représentés** : mise en œuvre d'initiatives de sensibilisation et de publicité propres à chaque pays pour informer sur les opportunités de carrière au sein de l'OEB et attirer un groupe de candidats plus diversifiés géographiquement.

Développer les talents

Se basant sur les progrès réalisés en 2025, l'OEB continuera d'investir dans le développement de compétences et de capacités qui préparent le personnel aux enjeux actuels et futurs. En 2026, la formation et le développement seront axés sur le renforcement de la mobilité interne, en soutenant l'avancement de carrière, à travers la mise à niveau des compétences ou la réorientation professionnelle, et en dotant le personnel de l'expertise nécessaire pour travailler efficacement dans un environnement de plus en plus numérique et alimenté par l'IA. Le modèle de formation **70/20/10**, conciliant formation formelle (10), partage des connaissances entre pairs (20) et formation sur le terrain (70), demeurera le fondement de l'approche de l'Office en matière de perfectionnement du personnel.

Alors que la transformation technologique s'accélère, l'intégration de l'intelligence artificielle dans les outils et les procédures de l'OEB marque un tournant important dans la façon dont nous travaillons et apprenons. Pour aider le personnel à s'adapter à ces changements, la campagne de formation à l'IA (à savoir l'**AI Explorer Pass**) lancée en 2025 sera considérablement élargie en 2026. Le programme proposera des parcours d'apprentissage ciblés pour répondre à différents niveaux d'expérience et d'expertise, des modules d'introduction destinés aux novices jusqu'aux cours d'approfondissement élaborés pour les utilisateurs expérimentés qui joueront le rôle de champions de l'IA au sein de l'Office.

La formation combinera des exercices pratiques sur les outils basés sur l'IA avec des enseignements consacrés aux principes fondamentaux de cette technologie, à la déontologie et aux conséquences de l'IA sur l'examen des brevets. Dans le cadre du développement

plus large des compétences, les examinateurs de brevets, et d'autres membres du personnel le cas échéant, continueront de dialoguer directement avec l'industrie, les instituts de recherche et le milieu universitaire en 2026, à travers leur participation **à des conférences externes et à des salons professionnels**. S'inspirant de l'expérience acquise dans le cadre du projet pilote d'**exposés sur l'industrie** lancé en 2025, cette initiative sera élargie pour inclure davantage d'entreprises et de domaines technologiques. Pour renforcer la culture de la formation et mesurer son impact, l'Office mettra en œuvre de nouvelles initiatives conçues pour améliorer l'indicateur clé de performance (KPI) relatif à l'incidence de la formation, en vue d'atteindre l'objectif de 75 % en 2026.

- **Amélioration du soutien pour le nouveau certificat européen d'administration des brevets (CEAB)** : nouvelles formations exhaustives visant à préparer le personnel au nouveau CEAB modulaire. À partir du mois de mars, le parcours de certification offrira une opportunité unique au personnel d'approfondir ses connaissances de la procédure, du dépôt jusqu'à la phase post-délivrance, et d'obtenir une reconnaissance formelle de son expertise.
- **Nouvelles formations pour le management** : mise en œuvre de nouvelles ressources de formation axées sur la pratique, couvrant la gestion des performances (premier trimestre) et intégrant le bien-être et la prévention en matière de santé aux plans de développement (deuxième trimestre). Ces formations soutiennent les managers dans la création d'environnements de travail sains et stimulants, et leur donne la confiance nécessaire pour traiter les problèmes liés au bien-être.
- **Lancement de forums sur la science et la technologie** : nouvelle initiative visant à favoriser les liens entre la PDB, la science et l'écosystème de l'innovation dans son ensemble. Des conférenciers de renommée internationale présenteront les dernières avancées scientifiques et leurs impacts sur la société.
- **Lancement de la plateforme numérique "Learn Zone"** : élaboration d'une nouvelle plateforme offrant un accès centralisé à toutes les ressources de développement du personnel, y compris les supports pédagogiques et le partage de connaissances entre pairs favorisant la transition vers une culture de la formation continue.

Soutenir la mobilité, la flexibilité et le bien-être

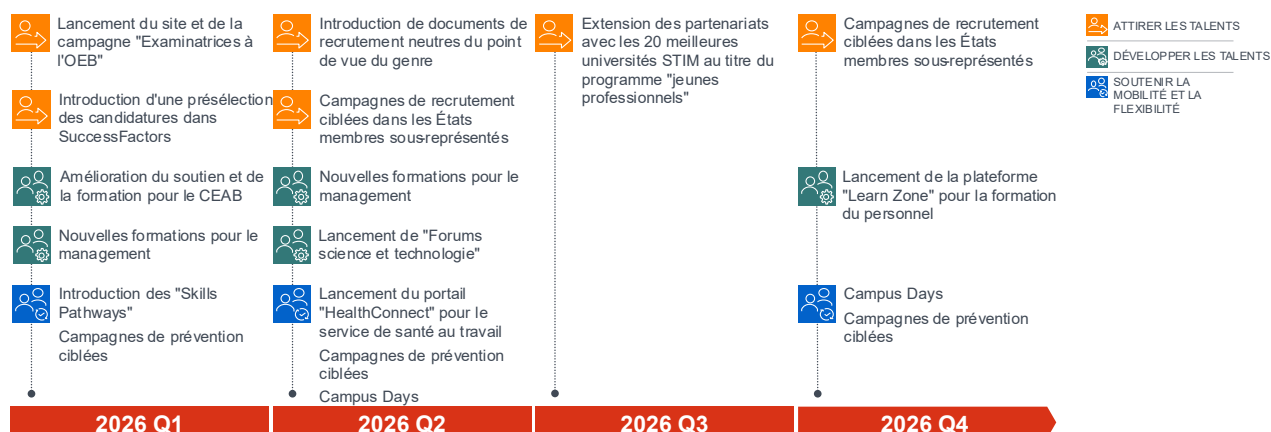
En 2026, l'Office consolidera l'engagement du personnel en favorisant la mobilité, la flexibilité et le bien-être, qui constituent des facteurs essentiels d'un effectif motivé et résilient. La **mobilité interne** demeurera un outil nécessaire au développement du personnel et à l'agilité organisationnelle. En s'appuyant sur les mesures introduites en 2025, telles que la mise à niveau des compétences ou la réorientation professionnelle pour les agents des formalités, qui ont créé des opportunités pour 24 profils de poste dans l'ensemble des DG, l'OEB continuera à promouvoir la mobilité interne, qui constitue une option pratique et attrayante pour le personnel. Le **référentiel de compétences** sous-tendra

une approche transparente et fondée sur les données de l'avancement de carrière, permettant au personnel et aux managers de faire correspondre les compétences avec la planification des effectifs et de leur perfectionnement.

Une culture qui encourage la flexibilité et le développement dépend également de membres du personnel en bonne santé et motivés, qui peuvent s'adapter et être performants sur la durée. En 2026, l'Office privilégiera la prévention, y compris la sensibilisation et les interventions précoces. Reposant sur les données collectées en matière de santé et d'absences, l'accès aux dépistages et aux contrôles préventifs sera élargi et soutenu par des campagnes ciblées. L'Office continuera également de contrôler l'efficacité des **nouveaux modes de travail** et en rendra compte régulièrement au Conseil d'administration. L'engagement continuera d'être valorisé au travers des Campus Days, organisés deux fois par an, qui se sont avérés un moyen efficace de rassembler le personnel.

- **Introduction des parcours de compétences** : lancement d'évaluations ciblées des aptitudes en vue de cartographier les compétences existantes et d'identifier les lacunes au sein de l'Office. L'objectif est de soutenir la mobilité du personnel et ses aspirations professionnelles grâce à des contrôles spécifiques suivis par des activités de formation adaptées.
- **Lancement de campagnes de prévention ciblées** : mise en œuvre de campagnes de santé dédiées pour susciter une prise de conscience, favoriser la prévention et relever les défis liés au genre et à l'âge, au moyen de micro-formations, d'événements et d'échanges au sein de la communauté.
- **Lancement du portail "HealthConnect"** : déploiement du nouveau portail en libre-service en vue d'améliorer l'accès aux services de santé au travail tout en préservant la protection des données et la qualité des services.
- **Poursuite des Campus Days** : organisation d'un événement à l'échelle de l'Office deux fois par an pour promouvoir l'engagement et le bien-être à travers des initiatives qui combinent formations, activités en équipe et campagnes intégrées de santé au travail.

Figure 1 : Pipeline du Plan stratégique 2028 : Les personnes



Source : OEB

Créer un lieu de travail physique stimulant

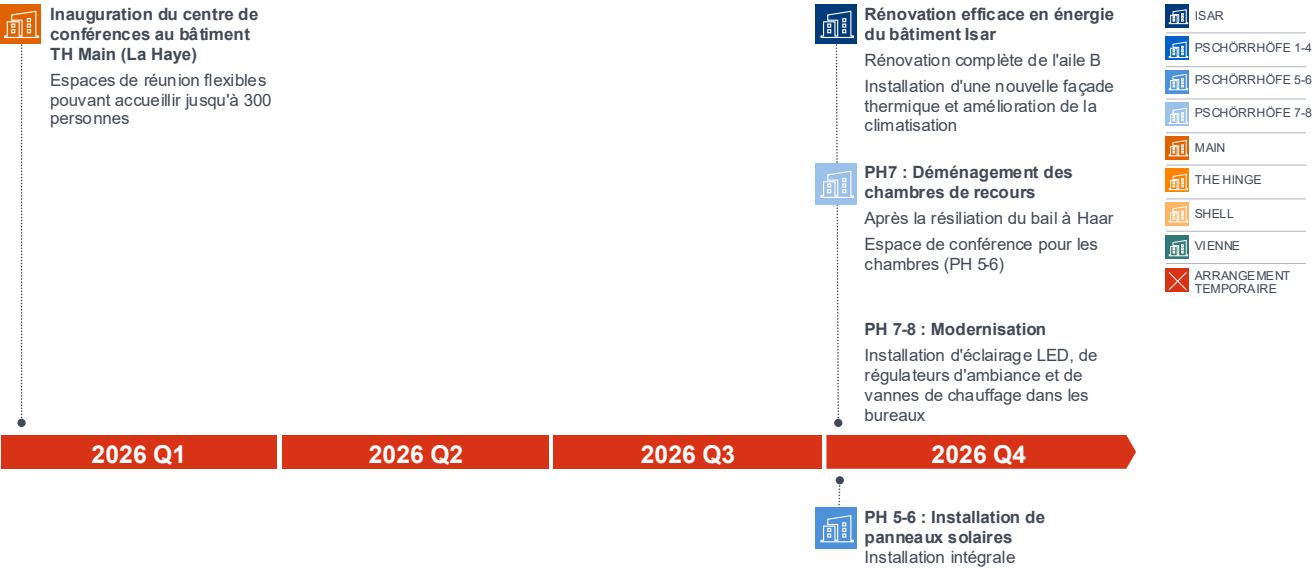
L'OEB continuera la mise en œuvre du **Programme d'investissement dans les bâtiments 2024–2028**, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration. Ce programme soutient quatre objectifs fondamentaux : garantir la santé et la sécurité, favoriser la durabilité environnementale, promouvoir un engagement pérenne du personnel et maintenir la valeur du patrimoine de l'OEB en vue de contribuer à sa pérennité financière à long terme. Le bâtiment de **Vienne** étant désormais pleinement opérationnel et le déménagement du personnel de **Berlin** vers le centre historique de la capitale étant achevé, le programme se concentre désormais sur nos sites à **Munich** et à **La Haye**. D'ici 2026, la plupart des projets sur les deux sites auront progressé au-delà des phases de planification et de conception : des appels d'offres ont été lancés et plusieurs chantiers sont en cours. À Munich, les travaux ont débuté dans les bâtiments PschorrHöfe PH5 et 6. Des panneaux solaires ont été installés sur les toits des bâtiments PH7 et PH8, tandis que des préparatifs sont en cours en vue d'une déconstruction respectueuse de l'environnement du bâtiment Shell à La Haye.

- **Rénovation efficace en énergie du bâtiment Isar** : l'installation d'une nouvelle façade thermique améliorera de façon significative la performance énergétique du bâtiment. Les travaux dans l'aile B doivent être achevés d'ici la fin de l'année 2026, permettant au personnel de déménager dans les zones rénovées et de bénéficier d'une climatisation intérieure optimale. La rénovation de l'aile A doit être achevée d'ici la fin de l'année 2027.
- **Inauguration du centre de conférences au bâtiment Main de La Haye** : un nouveau centre de conférences moderne et des espaces de réunion flexibles pouvant accueillir jusqu'à trois cents personnes seront inaugurés pour les grands événements et les congrès. L'installation remplacera l'ancien auditorium du bâtiment Shell.
- **Installation d'éclairage LED, de régulateurs d'ambiance et de vannes de chauffage dans les bâtiments PH7 et 8** : des améliorations telles que l'éclairage LED à intensité

variable renforceront la durabilité, tandis que les nouveaux régulateurs d'ambiance permettront d'adapter plus facilement les espaces de bureau aux besoins individuels.

- **Déménagement des chambres de recours au bâtiment PH7** : avec la résiliation du bail à Haar, les chambres de recours déménageront au bâtiment PH7 au quatrième trimestre 2026. L'espace de conférence dans les bâtiments PH 5-6 leur sera également exclusivement réservé, toutes les salles de réunion étant équipées pour les séances hybrides.
- **Installation de panneaux solaires sur les bâtiments PH 5-6** : de nouveaux panneaux solaires installés sur les toits augmenteront la production d'énergie renouvelable du site et soutiendront les objectifs en matière de durabilité de l'OEB.

Figure 2 : Pipeline du Plan stratégique 2028 : Programme d'investissement dans les bâtiments



Source : OEB

Indicateurs clés de performance du levier 1

Indicateur clé de performance (KPI)	Valeur réelle ¹		Objectif 2028
Engagement du personnel	73 %		≥ 75 %
Cycle de recrutement	3,7 mois		≤ 4 mois
Diversité des genres	35,4 %		≥ 40 %
Femmes recrutées comme examinatrices	30 %		≥ 30 %
Diversité géographique	36 pays de la CBE		39
Incidence de la formation	54 %		≥ 75 %
Femmes parmi les managers	28,5 %		≥ 40 %
Femmes cadres supérieures	36,4 %		≥ 40 %

¹ Mise à jour d'octobre 2025, comme indiqué sur le tableau de bord du Plan stratégique 2028 en novembre 2025.

Durabilité environnementale	2 274 t de CO ₂ e		≤ 1 000 t de CO ₂ e
Création de valeur	-14,1 %		≤ -25,6 %
Sentiment d'appartenance	82 %		≥ 85 %

 = en cours de réalisation ;  = objectif atteint

Les KPI du Levier 1 ont obtenu des résultats constants dans tous les domaines, restant largement sur la bonne voie. Notamment, les domaines "Cycle de recrutement" et "Femmes recrutées comme examinatrices" étaient sur la bonne voie en 2025. Les KPI relatifs à la diversité, à savoir "Diversité des genres", "Diversité géographique" et "Femmes cadres supérieures", ont fait apparaître des variations mineures en 2025 et poursuivent leur progression vers leurs objectifs respectifs. En 2026, des indicateurs secondaires supplémentaires seront introduits pour fournir des informations plus approfondies sur deux thèmes stratégiques du levier 1 :

- **Incidence de la formation** : pour enrichir l'évaluation de l'incidence des initiatives de formation et de développement, un indicateur secondaire, "Aptitude à l'application des compétences", sera introduit. Cet indicateur capture l'opinion du personnel quant à sa capacité à appliquer les compétences nouvellement acquises au cours de formations adaptées aux postes occupés. Il sera basé sur le pourcentage de réponses favorables à la question du sondage post-formation *"Je peux appliquer les compétences acquises pendant le cours dans mon travail quotidien"*. En plus du KPI existant, cette donnée permettra de mieux évaluer l'efficacité des initiatives de formation quant à la façon dont elles répondent aux besoins opérationnels et aux lacunes en matière de compétences. La valeur de référence pour 2025 est de 84 %, avec des objectifs intermédiaires fixés à 86 % (2026), 87 % (2027) et 88 % (2028).
- **Durabilité environnementale** : pour soutenir le suivi des progrès vers la neutralité carbone d'ici à 2030, un nouvel indicateur secondaire, "Réduction des émissions de carbone des champs d'application 1 et 2", sera introduit. Cet indicateur se concentre sur les émissions sur lesquelles l'OEB a un niveau élevé de contrôle (émissions des champs d'application 1 et 2²). Il comparera les réductions par rapport à la référence de 2019, première année où l'OEB a publié son empreinte carbone selon le Protocole sur les gaz à effet de serre (GES). Cette mesure sera actualisée chaque année, avec des objectifs intermédiaires fixés à -70 % (2026), -75 % (2027) et -80 % (2028).

² Le protocole sur les gaz à effet de serre (GES) est une norme reconnue à l'échelle internationale relative à la comptabilisation et à la déclaration des émissions, utilisée par l'OEB dans ses rapports environnementaux. Le champ d'application 1 comprend les émissions directes de gaz à effet de serre issues d'installations détenues ou contrôlées par l'organisation, telles que les émissions issues du gaz naturel consommé dans les locaux appartenant à l'OEB, des carburants des véhicules ou des fuites d'agent de refroidissement. Le champ d'application 2 comprend les émissions indirectes de gaz à effet de serre issues des énergies achetées, l'électricité et le chauffage urbain dans notre cas. Pour plus de détails, se reporter au rapport environnemental de l'OEB.

2. Levier 2 - Les technologies

En 2026, l'OEB poursuivra la mise en œuvre de son processus de transformation numérique, s'appuyant sur les réalisations précédentes en vue d'améliorer davantage la qualité, l'efficacité et l'expérience utilisateurs. Inspirés par le Plan stratégique 2028, nous mettrons l'accent sur l'intégration accrue de l'intelligence artificielle, par la rationalisation des flux de travail numériques et la mise hors service des systèmes hérités. Les efforts de simplification et de numérisation seront organisés en trois pipelines principaux : le procédure de délivrance des brevets, l'engagement en ligne des utilisateurs et les activités générales. L'objectif est d'assurer une expérience numérique parfaite de bout en bout pour toutes les parties prenantes, en soutenant l'excellence opérationnelle et la satisfaction des utilisateurs.

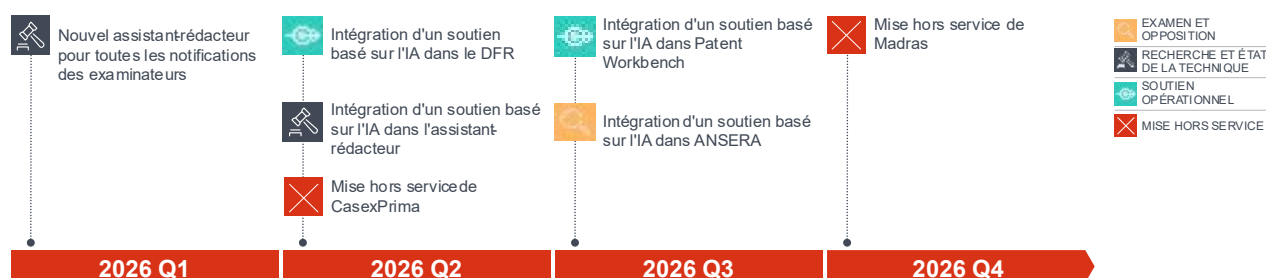
Pipeline de la procédure de délivrance des brevets

Le pipeline de la procédure de délivrance des brevets (PDB) reflète l'engagement de l'OEB à simplifier et numériser la procédure de délivrance des brevets, en vue de continuer à améliorer **la qualité, l'efficacité et l'expérience utilisateurs**. En 2026, les efforts se concentreront sur une **intégration** plus étroite entre les outils de recherche et d'examen, l'exploitation de **l'intelligence artificielle** afin de soutenir la prise de décision et **l'automatisation** des activités d'administration des brevets. La poursuite de la **mise hors service** des systèmes hérités soutiendra davantage cette transformation, en créant un paysage informatique simplifié et mieux intégré.

- **Améliorer la rédaction des notifications et les flux de travail des examinateurs** : un **nouvel outil de rédaction**, qui remplacera progressivement l'ancien outil Trimaran, améliorera la qualité et la cohérence des notifications et des actions des examinateurs à toutes les étapes de la procédure de délivrance des brevets. Permettant un flux de travail continu de la phase de la recherche jusqu'à l'examen et à l'action finale, il améliorera la visibilité des prochaines étapes à la fois pour les parties prenantes internes et externes. Ce nouvel outil intégrera également un **soutien basé sur l'IA, destiné à fournir une assistance intelligente à la rédaction**, et facilitera la collaboration au sein de la division, ainsi qu'avec les demandeurs.
- **Intégration de l'IA dans les outils fondamentaux de la PDB** : les capacités d'IA seront progressivement intégrées au sein des principaux outils de l'OEB en vue de fournir une assistance ciblée. Cela permettra aux utilisateurs de se concentrer davantage sur les tâches intellectuelles quant au fond et de bénéficier de flux de travail continus et connectés. L'assistance basée sur l'IA sera intégrée dans le **Référentiel de fichiers numériques (DFR)**, la plateforme centrale de la PDB pour l'accès aux documents juridiques relatifs aux demandes de brevet, dans **l'interface de travail brevets (Patent Workbench)**, qui sert de plateforme centrale pour la gestion des flux de travail de la PDB, et dans **ANSERA**, l'outil de recherche de l'état de la technique utilisé par les examinateurs de brevets.

- **Numérisation et simplification des flux de travail administratifs** : les tâches administratives seront encore rationalisées et automatisées, ce qui réduira l'effort manuel et améliorera l'efficacité opérationnelle. Les procédures des formalités sont de plus en plus regroupées dans deux outils principaux (Patent Workbench et DFR), ce qui réduit la fragmentation et renforce la collaboration entre tous les acteurs dans la procédure de délivrance des brevets. La **mise hors service de CasexPrima³** et de **Madras⁴** marquera une étape importante vers un paysage informatique simplifié et modernisé.

Figure 3 : Pipeline du Plan stratégique 2028 : Procédure de délivrance de brevets



Source : OEB

Pipeline de l'engagement en ligne des utilisateurs

Le pipeline de l'engagement en ligne des utilisateurs s'appuiera sur les progrès réalisés en 2025 pour améliorer encore la qualité, l'efficacité et la transparence. En 2026, nous poursuivrons les préparatifs pour un **Office dématérialisé d'ici à 2027**, en élargissant les services numériques conviviaux qui facilitent l'accès des utilisateurs aux informations et leur permettent de gérer aisément leurs tâches de façon indépendante. La **mise hors service** des outils obsolètes simplifiera davantage le paysage informatique. Notre objectif sera d'améliorer les interfaces utilisateur, d'étendre les fonctionnalités en libre-service et de renforcer la collaboration précoce avec les utilisateurs au moyen de l'**espace partagé**. Nous présenterons également des **solutions assistées par l'IA** qui fournissent aux utilisateurs des informations pour les aider à gérer leurs portefeuilles d'applications plus efficacement.

- **Transparence de l'état d'avancement des dossiers** : nous améliorerons la transparence dans MyEPO en introduisant la nouvelle fonctionnalité **Lifecycle**, qui affiche l'état d'avancement actuel d'un dossier et la prochaine notification attendue le concernant, adaptée au domaine technique concerné. Les utilisateurs bénéficieront ainsi d'informations plus claires et contextualisées. Cela permettra également de mettre en

³ CasexPrima est un système informatique hérité utilisé au sein de l'OEB pour soutenir le traitement et l'expédition de notifications structurées relatives aux dossiers de brevet. Il était particulièrement pertinent pour les agents des formalités chargés de tâches telles que les actions de recherche, la gestion des annexes et la génération de notifications.

⁴ Madras est une application d'arrière-plan héritée qui a été utilisée à l'OEB pour gérer les flux de travail liés aux brevets. Elle a servi de plateforme aux agents des formalités, aux examinateurs et à d'autres membres du personnel afin de traiter, de suivre et de gérer les dossiers de brevet et les notifications.

œuvre des actions en temps utile et en connaissance de cause, ainsi que de renforcer l'engagement des utilisateurs.

- **Nouvelle interface MyEPO** : nous fournirons une interface **MyEPO 2.0** entièrement remaniée, qui soutiendra les utilisateurs de manière plus rationalisée et intuitive, en simplifiant les flux de travail et en améliorant l'utilisabilité globale.
- **Mise hors service de l'ancien formulaire relatif aux observations de tiers** : suite à l'introduction d'un nouveau formulaire simplifié pour la soumission des observations de tiers en 2025, nous mettrons hors service le formulaire hérité. Cette étape consolidera la fonctionnalité au sein de nos plateformes, réduira la complexité du système et améliorera l'expérience utilisateurs.
- **DOCX de bout en bout** : nous terminerons la mise en œuvre du dépôt au format DOCX de bout en bout, dans la perspective de son entrée en vigueur prochaine, en réduisant les contraintes administratives, en améliorant la qualité des données et en soutenant un flux de travail numérique de bout en bout.
- **Autonomisation des utilisateurs** : nous élargirons la gamme de **fonctionnalités en libre-service** dans MyEPO, y compris la prise en charge complète de **PACE et des demandes de renseignements**⁵, ce qui permettra aux utilisateurs de gérer plus de tâches de manière indépendante, réduira leur dépendance au soutien et améliorera l'efficacité pour les utilisateurs et l'Office. Nous enrichirons également le portefeuille d'applications en incluant **des informations sur les oppositions**.
- **Amélioration de l'espace partagé et intégration "back office"** : nous renforcerons l'espace partagé en vue de faciliter la collaboration précoce entre les examinateurs et les utilisateurs externes dans différentes procédures, avec une plus grande intégration dans les processus "back office" menant à des flux de travail continus.
- **Soutien basé sur l'IA** : maintenant que les utilisateurs ont accès au service Legal Interactive Platform, nous fournirons de nouvelles fonctionnalités basées sur l'IA en vue de les aider à travailler de façon plus efficace sur leurs portefeuilles. Notre objectif reste de mettre les solutions d'IA internes de l'OEB, telles que l'assistance IA DFR, de plus en plus à la disposition des utilisateurs via MyEPO. Ces fonctionnalités renforceront l'expérience utilisateurs globale et les aideront à gérer leurs applications plus efficacement.

⁵ Le programme PACE permet le traitement accéléré des demandes de brevet européen. Les demandes de renseignement sont des demandes d'informations ou de précisions sur l'état d'avancement ou sur les détails des demandes de brevet soumises à l'OEB.

Figure 4 : Pipeline du Plan stratégique 2028 : Engagement en ligne des utilisateurs



Source : OEB

Pipeline des activités générales

Le pipeline des activités générales a pour but de simplifier et de numériser les systèmes prenant en charge les fonctions générales de l'OEB et de veiller à ce que les systèmes informatiques internes et externes reposent sur une **infrastructure résiliente et sécurisée**. En 2026, l'Office poursuivra la mise à niveau des technologies fondamentales en vue d'améliorer considérablement ses outils financiers et d'achats. Nous introduirons également de nouveaux outils, ou améliorerons ceux existants, afin d'optimiser l'expérience utilisateurs, de rationaliser les processus de travail et de renforcer l'efficacité dans les fonctions générales. Dans ce contexte, nous porterons notre attention sur quatre domaines principaux : les RH, les finances et les achats, les améliorations à l'échelle de l'Office, ainsi que la modernisation et la pérennisation du paysage informatique.

En 2026, nous utiliserons la technologie pour améliorer les performances et l'efficacité de notre **fonction RH** en prenant les mesures suivantes :

- **Simplification et numérisation des processus RH** : de nouvelles **procédures numériques** simplifiées remplaceront l'inscription manuelle et la maintenance des données personnelles des agents et le traitement des déclarations relatives à l'assurance décès. Nous développerons également un **outil en libre-service** pour permettre au personnel de générer des certificats RH en combinant des données système pertinentes avec des modèles de texte prédéfinis. Ces améliorations garantiront la mise à jour permanente des informations, tout en réduisant le travail administratif pesant sur le personnel et les professionnels RH.

En ce qui concerne **les finances et les achats**, nous avons pour objectif d'améliorer l'efficacité de la façon suivante :

- **Numérisation du plan d'achats** : grâce à une intégration complète avec la budgétisation par activité, la numérisation du plan d'achats favorisera la collaboration et améliorera l'exactitude et la fiabilité de la planification des achats, ce qui renforcera l'efficacité du processus tout en assurant la conformité aux obligations légales et l'alignement des décisions d'achats sur les objectifs financiers.
- **Mise en œuvre d'un nouveau système de sourcing basé sur Ivalua** : l'intégration des processus d'appels d'offres dans notre nouvelle technologie d'achat (Ivalua) permettra un flux de travail intégré d'achats de bout en bout, de la planification jusqu'au contrat et à l'achat. Ce changement contribuera à l'efficacité, la traçabilité et la conformité de tous les appels d'offres, facilitera la collaboration avec les fournisseurs et remplacera l'outil hérité e-Tendering.
- **Mise en œuvre de nouveaux processus d'approbation des déplacements basés sur les dernières technologies SAP** : suite à l'adoption de nos nouveaux modes de travail, qui ont considérablement réduit les déplacements, nous tirerons partie de la plateforme SAP S/4HANA⁶ pour rationaliser la gestion et l'approbation des déplacements, en éliminant les personnalisations inutiles à nos systèmes. Cela simplifiera notre paysage informatique, améliorera la maintenabilité du système et renforcera l'efficacité du processus, tout en assurant la conformité avec nos politiques relatives aux déplacements.

Un certain nombre d'améliorations affecteront tous les domaines de l'OEB :

- **Soutien basé sur l'IA renforcé dans les processus liés aux activités générales** : les solutions d'IA seront progressivement déployées pour améliorer l'efficacité, l'exactitude et la cohérence dans différents processus **liés aux activités générales**. Avec l'introduction de Copilot pour divers cas d'utilisation, des solutions d'IA spécialisées seront élaborées afin de soutenir des domaines tels que les services RH et linguistiques, et étendre le projet pilote de rédaction assistée par IA des procès-verbaux des procédures orales.
- **Mise en œuvre du Codex 2.0** : nous simplifierons et numériserons la gestion des textes juridiques non-brevet à l'OEB. Le CODEX 2.0 remplacera l'ancien système CODEX basé sur PDF par une architecture modulaire, modifiable et basée sur le web. Il offrira un accès plus facile et une catégorisation du contenu plus claire pour le personnel et les parties prenantes.
- **Mise en œuvre de la politique de conservation pour les outils de collaboration d'entreprise** : en nous appuyant sur la mise en œuvre réussie d'une politique de conservation pour notre système central de gestion des documents, nous mettrons

⁶ S/4HANA est la plateforme nouvelle génération de SAP qui intègre des fonctions de cœur de métier telles que les RH, les finances et les achats. Elle permet le traitement des données en temps réel, des modèles de données simplifiés et des analyses avancées à l'aide de technologies telles que l'IA et l'apprentissage automatique. L'OEB a achevé la migration vers cette plateforme en juillet 2025.

également en œuvre une politique de conservation à travers les outils de collaboration d'entreprise en vue de maintenir des pratiques de gestion des documents efficaces, sécurisées et conformes.

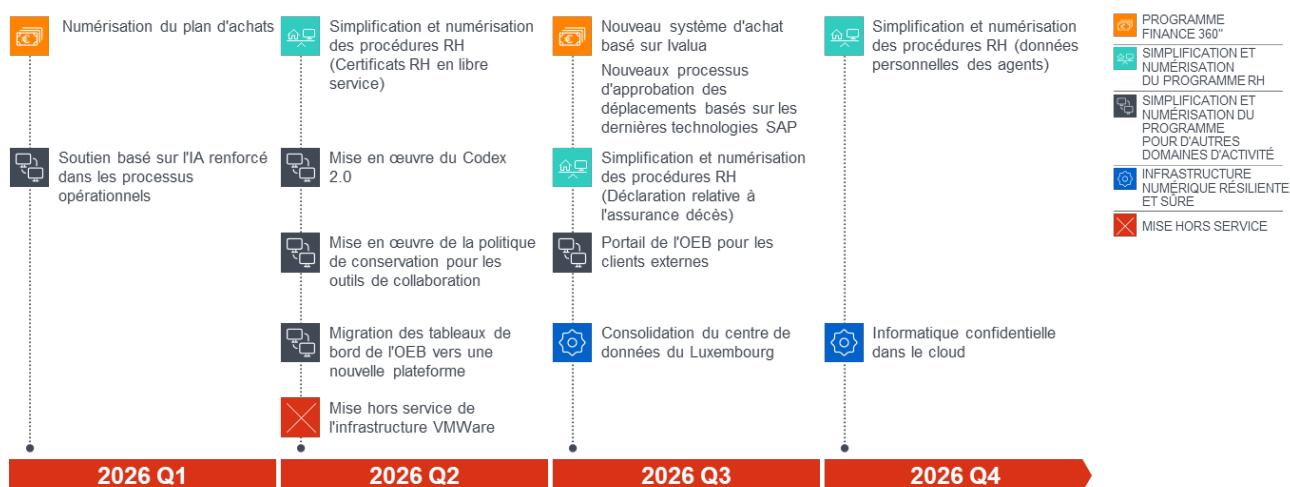
- **Migration des tableaux de bord de l'OEB vers une nouvelle plateforme** : la migration des tableaux de bord de l'OEB vers une nouvelle plateforme d'information, déjà mise à l'essai pour les tableaux de bord sur le brevet unitaire et les taxes, permettra de rationaliser les opérations en réduisant le nombre de tâches manuelles et en améliorant l'efficacité. Elle offrira des capacités améliorées de libre-service aux utilisateurs, fournira un accès plus rapide à des données complètes et réduira les coûts globaux de licence et de maintenance. La transition comprendra également la mise hors service de notre solution sur site héritée et coûteuse (Tableau).
- **Portail de l'OEB pour les clients externes** : nous collaborerons avec nos utilisateurs pour remplacer le formulaire en ligne actuel par un portail numérisé de demandes client, améliorant les options en libre-service, l'efficacité de la gestion des dossiers et la satisfaction des clients.

Enfin, nous poursuivrons la modernisation de notre **paysage informatique**, en contribuant à la simplification et à la pérennisation d'une fonction informatique garantissant une **disponibilité** élevée et la **sécurité** de l'environnement numérique :

- **Mise hors service de l'infrastructure VMWare**⁷ : nous mettrons hors service les serveurs VMWare finaux, avant l'expiration du contrat d'assistance actuel en juin 2026. Cette transition éliminera les coûts de licence et de maintenance, ce qui permettra de réaliser des économies annuelles de 650 000 EUR.
- **Consolidation du centre de données du Luxembourg** : compte tenu du passage progressif des systèmes vers les plateformes cloud, nous commencerons à regrouper notre infrastructure restante de serveur et de stockage au Luxembourg dans une seule pièce en 2026. Cette initiative réduira les coûts de location des centres de données tout en diminuant l'empreinte carbone de l'OEB grâce à la baisse de la consommation d'électricité.
- **Informatique confidentielle dans le cloud** : sur la base d'une analyse des risques et ses recommandations pour l'adoption de l'informatique confidentielle en cloud (concernant le chiffrement, par exemple), des environnements sécurisés seront déployés sur les trois principales plateformes cloud (commerciales). Grâce à la mise en œuvre de ces recommandations, nous pouvons héberger en toute sécurité n'importe quelle application ou ensemble de données de l'OEB dans le cloud, tout en réduisant les coûts globaux de l'infrastructure.

⁷ VMWare est un produit logiciel qui permet la création de plusieurs ordinateurs virtuels, appelés machines virtuelles, sur un seul ordinateur physique, favorisant une utilisation plus efficace de l'infrastructure informatique.

Figure 5 : Pipeline du Plan stratégique 2028 : Activités générales



Source : OEB

Indicateurs clés de performance du levier 2

Indicateur clé de performance (KPI)	Valeur réelle ⁸		Objectif 2028
Disponibilité du système informatique (interne)	99,8 %	✓	NOUVEAU : ≥ 99,6 %
Disponibilité du système informatique (externe)	99,9 %	✓	NOUVEAU : ≥ 99,6 %
Numérisation et modernisation des processus d'administration des brevets	29,0 %	○	100 %
Numérisation des processus liés aux activités générales	75,9 %	○	≥ 90 %
Exploitation de l'IA	47,2 %	○	≥ 90 %

○ = en cours de réalisation ; ✓ = objectif atteint

Les KPI du levier 2 ont progressé de façon constante. Les deux KPI concernant la "Disponibilité du système informatique" (interne et externe) ont déjà atteint leurs objectifs à long terme du Plan stratégique 2028, surpassant systématiquement les attentes. Les KPI "Exploitation de l'IA" et "Numérisation et modernisation des processus d'administration des brevets" font apparaître une progression graduelle vers les objectifs fixés à long terme. Pour s'assurer que tous les KPI demeurent pertinents et ambitieux, les modifications suivantes seront apportées en 2026 :

- **Disponibilité du système informatique (interne et externe) :** Les deux KPI ont enregistré d'excellentes performances tout au long de l'année 2025. Compte tenu de leur état d'avancement et des investissements continus réalisés dans des outils de pointe, de la mise hors service constante des anciens outils existants et de la gestion

⁸ Mise à jour de septembre 2025, comme indiqué sur le tableau de bord du Plan stratégique 2028 en octobre 2025.

diligente des problèmes, nous proposons d'augmenter l'objectif, en le faisant passer de 99,5 % en 2025 à 99,6 % en 2026.

3. Levier 3 - Des produits et des services de grande qualité délivrés dans les délais

Améliorer la qualité dans l'ensemble de la procédure de délivrance de brevets – application complète, correcte et uniforme de la CBE

Recherches détaillées, examen cohérent, opposition équitable et transparente

En 2026, nous nous appuierons sur les progrès réalisés ces dernières années en vue d'atteindre une qualité toujours plus élevée tout au long de la PDB. Nous centrerons nos efforts sur des recherches détaillées et précises, une approche cohérente et harmonisée de l'application de la CBE au cours de l'examen et une procédure d'opposition équitable et transparente. Le respect des délais constitue un élément clé de la qualité pour nos demandeurs, leurs concurrents et la société, et nous nous efforcerons d'atteindre les objectifs de nos KPI en matière de délais de traitement, tels que définis dans le Plan stratégique 2028. L'intégration des meilleures pratiques de la division de la recherche active demeurera une priorité et nous permettra de récolter les bénéfices d'une interaction et d'un alignement renforcés au sein des divisions composées de trois personnes.

Au stade de la recherche, notre attention sera portée sur les aspects suivants :

- **Améliorer la collection de littérature non-brevet (LNB)** : nous allons étendre la couverture de la LNB dans notre collection d'état de la technique pour faciliter une recherche de plus grande qualité, qui constitue une pierre angulaire des normes d'examen à l'OEB.
- **Demandes liées aux inventions mises en œuvre par ordinateur et/ou ayant des fonctionnalités basées sur l'IA** : il est possible de constater l'impact positif des actions prises pour améliorer la cohérence dans notre application de la CBE et des Directives au stade de l'examen, à la fois dans notre tableau de bord sur l'harmonisation de la pratique et dans les derniers résultats de l'enquête de satisfaction des utilisateurs. En réponse aux commentaires tirés de la dernière enquête, nous prendrons des mesures pour nous assurer que la CBE et les Directives sont appliquées avec un degré encore plus élevé de cohérence dans les avis émis au stade de la recherche et les opinions écrites, pour les dossiers concernant des inventions mises en œuvre par ordinateur, des fonctionnalités d'IA et des revendications mélangeant des caractéristiques techniques et non techniques.
- **Demandes divisionnaires** : les mesures prises pour accélérer la publication des demandes divisionnaires ont déjà ramené les délais de publication de ces demandes de 5,8 à 2,7 mois. Pour aller encore plus loin, nous renforcerons l'évaluation précoce des dispositions de la CBE pour les demandes divisionnaires, de sorte que des questions telles que le fondement de la demande initiale ou l'éventuelle double protection par brevet soient identifiées et signalées aux demandeurs au stade de la recherche. Cette

évaluation sera également fournie dans l'opinion écrite lorsque les exigences sont remplies, afin de renforcer la transparence envers les demandeurs. Des mesures seront prises pour nous assurer que les examinateurs prennent dûment en compte l'état de la technique pertinent, les arguments et les décisions applicables découlant des procédures d'opposition ou de recours connexes.

- **La couverture des solutions de repli dans les opinions écrites** : la satisfaction quant à la couverture des revendications indépendantes s'est améliorée, passant de 74 % en 2022 à 79 % en 2024, mais une marge de progression subsiste dans la couverture des revendications indépendantes. En nous appuyant sur les commentaires des utilisateurs, nous améliorerons le référencement des passages de l'état de la technique pertinents pour les revendications dépendantes, ce qui permettra de proposer une couverture plus claire et plus complète des positions de repli dans les opinions écrites.

Pour mesurer de manière transparente nos actions et nos progrès, nous maintiendrons des KPI clairs et ambitieux pour les avis émis au stade de la recherche et les opinions écrites, axés sur l'exhaustivité, l'exactitude et l'appréciation correcte de la nouveauté et de l'activité inventive.

Au stade de l'examen, nous prendrons plusieurs mesures en vue d'améliorer l'harmonisation et d'assurer l'application correcte, cohérente et complète de la CBE, des Directives et de la jurisprudence :

- **Ajout d'éléments** : tenant compte du fait qu'il s'agit d'une constatation récurrente dans les audits et du motif principal de révocation en opposition, nous intensifions nos efforts pour minimiser de tels cas. La formation de rafraîchissement et les aides pratiques au travail seront complétées par une documentation plus exhaustive des évaluations de l'ajout d'éléments dans nos notifications, facilitant le contrôle de la qualité et fournissant des résultats plus transparents aux utilisateurs.
- **Application équilibrée de la CBE** : en renouvelant nos efforts pour trouver le bon équilibre dans notre mise en œuvre de la CBE, nous visons à éviter d'être trop stricts ou indulgents. Nous continuerons à améliorer la justification de nos objections, en accordant une attention particulière à la clarté, à la limitation des revendications et aux modifications figurant dans la description. Le dialogue avec les utilisateurs au cours de la procédure de délivrance des brevets sera activement encouragé pour éviter les malentendus et réduire la correspondance inutile. La jurisprudence des chambres de recours et de la JUB sera également mise en évidence pour renforcer l'harmonisation.
- **Observation des tiers** : après l'analyse que nous avons effectuée et les actions prises ultérieurement, nous constatons une amélioration en 2025 dans la reconnaissance des observations des tiers dans la partie publique du dossier. En nous appuyant sur ces travaux, nous portons notre attention sur une plus grande cohérence du niveau de détail fourni dans l'appréciation des observations des tiers par les divisions. Une étude de suivi

sera menée en 2026 afin d'évaluer l'impact des mesures prises depuis l'étude initiale de 2024.

Les KPI ambitieux définis pour l'examen resteront en place, en combinant les résultats de la direction Audit de qualité, les décisions des chambres de recours dans les procédures ex parte et les enquêtes de satisfaction des utilisateurs. En s'appuyant sur les progrès observés en 2025, la mise en œuvre de ces KPI sera essentielle pour faire avancer la qualité en 2026.

Au stade de l'opposition, nous axerons nos efforts sur le renforcement de la cohérence et de la transparence afin de nous assurer que les résultats sont prévisibles et conformes à la jurisprudence constante. Nos priorités sont les suivantes :

- **Harmonisation de l'appréciation de l'activité inventive** : sur la base de l'atelier 2025 des membres de la division d'opposition, nous élargirons notre examen des décisions des chambres de recours pour couvrir non seulement les décisions de révocation des chambres, mais également les affaires où les divisions d'opposition ont adopté une approche plus stricte que celle des chambres, ainsi que les affaires qui ont été renvoyées par les chambres à la procédure d'opposition. Une attention particulière sera accordée à l'utilisation des connaissances générales de la personne du métier dans l'approche problème-solution, un domaine où il est possible de mettre en œuvre une harmonisation plus poussée.
- **Suite donnée aux conclusions des SQAP** : les conclusions des premiers groupes de parties prenantes sur l'assurance de la qualité (SQAP) consacrés à l'opposition en 2025 se traduiront par des mesures d'amélioration ciblées en vue de répondre aux conclusions présentées par les groupes pour chaque domaine d'activité.
- **Extension du programme de développement professionnel ciblé et exhaustif pour les membres de la division d'opposition** : l'expertise technique de base sera approfondie grâce à des modules spécialisés concernant les techniques d'opposition avancées et à une analyse détaillée de l'activité inventive, reposant sur les récentes décisions des chambres de recours. Les sessions couvriront la sélection de l'état de la technique le plus proche, l'application de problèmes partiels et la façon de gérer les multiples objections d'absence d'activité inventive. En intégrant davantage l'innovation dans nos pratiques, les examinateurs recevront une formation supplémentaire sur la rédaction de procès-verbaux assistée par l'IA, axée sur des suggestions efficaces tout en maintenant une approche centrée sur l'humain, en vue de fournir des procès-verbaux détaillés et clairs. Des cours dédiés pour les présidents et présidentes de division permettront de développer des compétences collaboratives. Ils seront axés sur une communication percutante, une modération efficace au sein de la division et la capacité de contester les opinions de manière constructive. Cela permettra de veiller à ce que notre processus décisionnel demeure toujours rigoureux et collaboratif.

Nous suivrons les décisions en matière d'opposition par rapport aux quatre nouveaux KPI introduits en 2025. Ces indicateurs guideront nos initiatives de qualité et mesureront les progrès réalisés vers notre objectif à long terme d'un alignement plus étroit avec les décisions des chambres de recours d'ici à 2028.

Maintenir le respect des délais : rassurer le marché

Nos objectifs en matière de respect des délais sont énoncés dans le Plan stratégique 2028. Le respect des délais dans la fourniture de nos produits et services demeure l'une de nos principales priorités, l'enquête de satisfaction des utilisateurs et les commentaires recueillis lors des réunions indiquant l'importance des délais de traitement pour nos utilisateurs. En vue d'atteindre nos objectifs pour 2028, nous contrôlerons régulièrement nos performances en matière de respect des délais, publierons les résultats dans des rapports et assurerons la fourniture de nos produits et services dans les délais. En 2026, une attention particulière sera accordée à la réalisation de nos objectifs dans les domaines de la recherche et de l'opposition.

Recherche dans les délais

Nous souhaitons livrer 90 % des recherches standards⁹ dans les délais en 2026. À mesure que nous alignons les objectifs pour nos différents produits de recherche à six mois, nous rendons plus difficile la réalisation de cet objectif de 90 %. En 2026, nous ramènerons le délai des recherches pour les offices nationaux de sept à six mois, pour atteindre l'objectif du Plan stratégique 2028, en absorbant un mois de travail supplémentaire. Avec ce changement, nos objectifs en termes de respect des délais pour 2026 concernant nos produits de recherche seront les suivants :

- Premier et second dépôts EP : 6 mois
- Premiers dépôts ISA : 7 mois
- Recherches pour nos offices nationaux : 6 mois (au lieu de 7)
- Recherches euro-PCT bis : 8 mois.

Examen dans les délais

Lors de l'examen, notre attention portera sur le fait de travailler sur le bon dossier au bon moment, en respectant les délais de traitement et en accordant la priorité aux dossiers comportant une requête en examen valide déposée avant 2021. Pour nos dossiers

⁹ À l'exclusion des dossiers qui présentent a) un manque d'unité, b) un manque de clarté ou c) une recherche incomplète.

d'examen standards, notre objectif sera d'émettre 70 % des délivrances standards¹⁰ dans un délai de 36 mois.

Opposition dans les délais

Alors que nous résorbons l'arriéré des dossiers (causé par la suspension de la procédure orale au cours de la pandémie), nos résultats en matière de respect des délais n'a pas satisfait les attentes de nos utilisateurs en 2025. En réponse, nous continuerons à traiter d'abord les dossiers les plus anciens, mais souhaitons atteindre notre objectif de traiter 70 % des dossiers d'opposition standards dans un délai de 18 mois au moyen d'une gestion active des affaires. Notre stock d'opposition ayant atteint des niveaux historiquement bas, nous chercherons à maintenir un faible stock d'affaires en instance.

Respect des délais de bout en bout

Nous visons le maintien d'un traitement de bout en bout de 48 mois à compter de la demande de délivrance d'un brevet EP dans 75 % des dossiers standards¹¹. Nous avons atteint 74,7 % à la fin du mois de septembre. Notre objectif demeurera d'éviter les retards et de réduire l'arriéré des anciens dossiers de la façon suivante :

- en déplaçant l'année de clôture des anciens dossiers d'un an pour obtenir des "demandes d'examen valables avant 2021", ce qui devrait réduire à 10 000 le nombre de dossiers en attente d'une action des demandeurs d'ici la fin de l'année (à la fin du mois de septembre, seulement 13 500 anciens dossiers étaient en instance avec une demande d'examen valide avant 2020) et
- en maintenant à environ 11 500 le nombre de dossiers d'examen en attente d'une action d'examen depuis plus de 30 mois, à la fin du mois de septembre.

Accélération de la procédure si nécessaire

Afin de répondre aux besoins des demandeurs désireux d'accélérer la procédure de délivrance des brevets, nous veillerons à ce que chaque examen soit réalisé en moins de trois mois si une demande PACE¹² a été déposée. Nous avons atteint 2,2 mois à la fin du mois de septembre.

En ce qui concerne la réponse aux observations des tiers, nous accélérerons leur traitement, si ces observations sont justifiées et non anonymes.

¹⁰ À l'exclusion des dossiers qui présentent a) plus d'une demande de prorogation des délais de réponse, b) plus d'un paiement tardif de taxe ou c) une demande de reprogrammation de procédure orale.

¹¹ Sont considérées comme des dossiers standards, les demandes de brevets avec examen standard. Pour les demandes EP directes : il s'agit du délai de délivrance à partir de la date de dépôt européen ; pour les demandes PCT, il s'agit du délai de délivrance à partir de l'entrée dans la phase européenne.

¹² Programme de traitement accéléré des demandes de brevet européen.

Nous continuerons également de mettre l'accent sur le traitement dans les délais des demandes divisionnaires et nous nous efforcerons de prendre une décision relative à la délivrance dans les 48 mois suivant le dépôt de la demande divisionnaire dans 80 % des dossiers. Nous avons atteint 78,1 % à la fin du mois de septembre.

Dialogue avec nos utilisateurs

En 2026, nous continuerons à organiser des réunions avec d'importants demandeurs pour aborder à la fois des thèmes stratégiques et opérationnels. Ces réunions à haut niveau ouvrent la voie à une réunion d'approfondissement technique (opérationnelle) où certains thèmes sont discutés plus en détail. Les réunions techniques permettent au demandeur de mieux comprendre la pratique de l'OEB dans certains domaines tels que l'IA. Ces réunions permettent également aux experts des deux côtés d'échanger des idées sur la façon d'améliorer davantage le système des brevets.

Nous avons lancé notre programme de sensibilisation des PME en août 2024 et, d'ici la fin 2025, nous aurons tenu plus de 100 réunions dans ce cadre. Nous avons également élargi cette sensibilisation aux universités et aux organismes de recherche publics (ORP). Ces sessions nous ont permis d'améliorer les informations fournies à nos plus petits utilisateurs, ainsi qu'à nos utilisateurs émergents, y compris l'importance du brevet unitaire et du régime de réduction des taxes en faveur des micro-entités. Pour étendre notre portée auprès des PME, nous menons un projet pilote visant à aborder les organisations de PME concernées dans une poignée d'États membres. En 2026, nous continuerons à capitaliser sur les expériences acquises et élargirons nos activités pour inclure les sociétés qui n'utilisent pas encore les services de l'OEB. Nous engagerons également la transition de réunions en tête-à-tête avec des sociétés individuelles à des réunions collectives. En plus de nos utilisateurs importants et des PME, il existe également un groupe d'entreprises moyennes (de 251 à 999 employés), que nous avons commencé à cibler dans le cadre de nos initiatives et que nous prévoyons de privilégier en 2026.

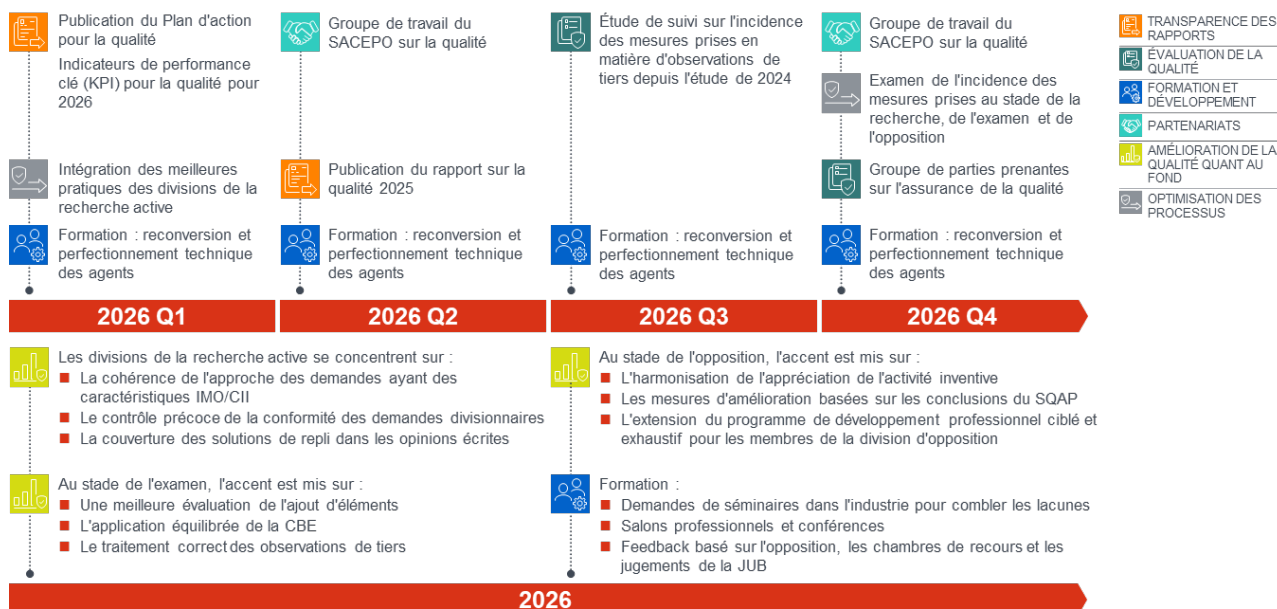
Qualité à la source

Les réunions de sensibilisation avec les PME se sont avérées essentielles pour apprendre à connaître nos demandeurs et leurs besoins relatifs au système du brevet européen. Ces réunions ont également offert une occasion unique d'informer les demandeurs des évolutions récentes et futures concernant le système des brevets et, plus important encore, la qualité et les délais de traitement des dossiers connexes à caractère technique.

Lors de ces réunions, nous continuerons à présenter "la qualité à la source" où nous analysons toutes les demandes du déposant par rapport aux moyennes de l'OEB, ainsi que celles des domaines techniques concernés. Les données aberrantes par rapport à ces moyennes sont présentées au demandeur, ce qui l'aide à rédiger et à maintenir des demandes d'une plus grande efficacité et qualité. Lorsque cela est nécessaire, ces réunions

sont suivies d'une réunion technique d'approfondissement où nous discutons plus en détail de la façon dont la rédaction des demandes de la société peut être améliorée.

Figure 6 : Pipeline du Plan stratégique 2028 : Produits et services de grande qualité



Source : OEB

Direction Audit de qualité

La direction Audit de qualité continuera de favoriser l'amélioration continue grâce à des audits de qualité rigoureux et en fournissant des évaluations d'experts indépendants. Le processus de dialogue d'audit de qualité entre la division et trois auditeurs favorise un apprentissage conjoint. En 2026, la direction Audit de qualité ne rendra pas seulement compte des statistiques d'audit, mais se concentrera également sur la présentation de conclusions exploitables qui conduisent à des améliorations concrètes dans les communautés de technologies pertinentes. Un suivi indépendant approprié de nos indicateurs de qualité sous-tend une gestion saine de la qualité, tandis qu'une communication claire de résultats instructifs garantit des mesures correctrices opportunes et efficaces. Une attention particulière sera accordée à la mise en évidence des résultats d'audit récurrents, parallèlement à des rapports plus détaillés et réguliers au niveau de la communauté de technologies, afin que les mesures de suivi puissent être ciblées avec précision et que les progrès puissent être surveillés de près.

Indicateurs clés de performance du levier 3

Indicateur clé de performance (KPI)	Valeur réelle ¹³		Objectif 2028
Utilisateurs jugeant nos services en ligne bons ou très bons	90,0 %		90 %
Respect des délais pour la recherche	85,9 %		≥ 90 %
Respect des délais pour l'examen	75,6 %		≥ 70 %
Respect des délais pour l'opposition	47,9 %		≥ 75 %
Respect des délais de bout en bout	74,7 %		≥ 75 %
Respect des délais pour les demandes divisionnaires	78,3 %		≥ 80 %
Précision de la classification de l'état de la technique	95,0 %		≥ 95 %
Respect des délais pour la classification de l'état de la technique	85,0 %		≥ 80 %
Qualité des formalités (section de dépôt)	100,0 %		≥ 90 %
Qualité des formalités (section d'opposition)	95,5 %		≥ 90 %
Avis émis au stade de la recherche et opinion écrite : appréciation erronée de la nouveauté ou de l'activité inventive	6,0 %		< 5 %
Recherche : état de la technique plus proche trouvé	3,5 %		< 4 %
Utilisateurs jugeant nos produits de recherche bons ou très bons	80,0 %		≥ 80 %
Délivrances : appréciation incorrecte de la nouveauté ou de l'activité inventive	6,4 %		< 5 %
Délivrances : conclusions sur l'ajout d'éléments	5,1 %		< 5 %
Décisions des chambres de recours (ex parte) – Décision de la chambre de délivrer un brevet annulant celle de la division d'examen de rejeter la demande	4,3 %		< 4 %
Utilisateurs jugeant nos produits d'examen bons ou très bons	79,0 %		≥ 80 %
Décisions des chambres de recours (inter partes) – Décision de la chambre de révoquer un brevet fondée sur la nouveauté, qui annule une décision d'opposition de maintenir un brevet	2,9 %		< 3 %
Décisions des chambres de recours (inter partes) – Décision de la chambre de révoquer un brevet fondée sur l'activité inventive, qui annule une décision d'opposition de maintenir un brevet	10,6 %		< 3 %
Décisions des chambres de recours (inter partes) – Décision de la chambre de révoquer un brevet fondée sur un ajout d'éléments, qui annule une décision d'opposition de maintenir un brevet	5,0 %		< 3 %
Décisions des chambres de recours (inter partes) – Décision de la chambre de maintenir un brevet, qui annule une décision d'opposition de maintenir un brevet	1,9 %		< 2 %

 = en cours de réalisation ;  = objectif atteint

¹³ Mise à jour d'octobre 2025, comme indiqué sur le tableau de bord du Plan stratégique 2028 en novembre 2025.

Les performances au titre du levier 3 sont équilibrées en 2025. En termes de respect des délais, les délais de traitement de l'examen et de bout en bout demeurent proches de l'objectif ou y sont légèrement supérieurs. Les délais de recherche et d'opposition présentent toujours une marge de progression, reflétant en partie la priorité opérationnelle accordée aux dossiers plus anciens. Les indicateurs de la qualité demeurent solides, l'exactitude et les délais de classification de l'état de la technique ayant atteint les objectifs, ou obtenu des résultats légèrement supérieurs. Les résultats en matière de qualité des formalités sont quant à eux exemplaires. Les indicateurs de la direction Audit de qualité enregistrent des progrès constants. Les KPI relatifs à la nouveauté et à l'activité inventive indiquent une légère baisse des conclusions, bien qu'elles demeurent supérieures à l'objectif à long terme. Dans le même temps, d'autres indicateurs de la direction Audit de qualité, notamment "Recherche : état de la technique plus proche trouvé", ont atteint leur objectif, alors que l'indicateur "Délivrances : conclusions sur l'ajout d'éléments" s'est amélioré de façon remarquable grâce à des mesures ciblées et se rapproche désormais de son objectif. Ces résultats confirment la stabilité globale et l'amélioration continue de la qualité des résultats de la recherche et de l'examen.

La satisfaction des utilisateurs est toujours importante concernant les services en ligne et les produits de recherche, d'opposition et d'examen. Les résultats détaillés de l'enquête montrent également des améliorations significatives dans les domaines où des mesures relatives à la qualité ont été prises, tels que la cohérence de l'examen. L'introduction de KPI pour les décisions des chambres de recours permet de mieux comprendre la cohérence entre la DG 1 et les chambres, ce qui renforce la transparence du cadre de contrôle de la qualité.

Pour 2026, l'accent sera maintenu sur l'amélioration des délais de traitement pour l'opposition, la réduction du nombre de constatations de la direction Audit de qualité et la capacité à tirer davantage d'enseignements des décisions des chambres de recours. Ces objectifs seront soutenus par le Plan d'action pour la qualité 2026 à venir.

4. Levier 4 - Les partenariats

Les partenariats demeurent un élément central de la vision stratégique de l'OEB, favorisant un avenir plus durable et axé sur l'innovation pour l'Europe, le système des brevets et la société en général. En 2026, renforcer la collaboration sera essentiel pour répondre aux besoins d'un paysage des brevets en constante évolution et de ses diverses parties prenantes. En travaillant étroitement avec les offices nationaux de brevets, les organisations internationales et la communauté des utilisateurs, l'OEB favorisera l'échange de connaissances, adoptera les meilleures pratiques et renforcera le réseau européen en matière de brevets. Ces initiatives développeront l'inclusivité, donneront des moyens aux innovateurs et offriront un cadre plus efficace, accessible et harmonisé en matière de brevets, qui soutient la croissance économique et le progrès technique, et bénéficie aux sociétés à travers l'Europe et dans le monde. En complément, l'Observatoire des brevets et des technologies de l'OEB continuera de fournir des informations basées sur des données et des conseils d'experts pour appuyer l'élaboration des politiques et renforcer les écosystèmes de l'innovation. Grâce à des partenariats avec des institutions de premier plan et à l'engagement dynamique des parties prenantes, l'Observatoire sous-tend un système des brevets durable et inclusif.

Coopération européenne

La collaboration entre les partenaires européens reste une pierre angulaire de la mission de l'OEB visant à façonner un système des brevets résilient, inclusif et axé sur l'innovation. En travaillant plus étroitement avec les offices nationaux des brevets, en harmonisant les pratiques et en améliorant l'accès aux connaissances partagées, nous visons à créer un système des brevets efficace, harmonisé et accessible à tous, en apportant une attention particulière aux PME, micro-entités et innovateurs émergents. La croissance constante du réseau européen en matière de brevets, au travers de l'intégration de nouveaux États membres, renforcera l'engagement de l'OEB en faveur d'un paysage européen des brevets cohérent et globalement pertinent.

En 2026, nous continuerons à mettre en œuvre des projets du catalogue des activités de coopération, en évaluant leur impact et en les adaptant, si nécessaire, aux besoins des États membres. Nous veillerons ainsi à ce que nos initiatives se traduisent par un maximum d'avantages tangibles pour les utilisateurs et la société. De même, la coopération en matière de recherche se poursuivra en vue de libérer des capacités dans les offices nationaux des brevets qui peuvent être mieux utilisées pour soutenir les écosystèmes d'innovation régionaux.

En 2026, la coopération européenne devrait évoluer comme suit :

- **Adhésion de la Moldavie et de la Bosnie-Herzégovine à la CBE** : L'OEB soutient activement la République de Moldavie et la Bosnie-Herzégovine alors qu'elle se

préparent à adhérer à la CBE. En étroite coordination avec les offices nationaux, un groupe de travail dédié veille à ce que toutes les dispositions juridiques, procédurales et administratives soient en place, y compris la résiliation des accords et des dispositions d'extension et de validation existants concernant les cotisations initiales. Avec ces adhésions, le nombre total d'États parties à la CBE passera à 41, renforçant davantage la portée et l'impact du système du brevet européen.

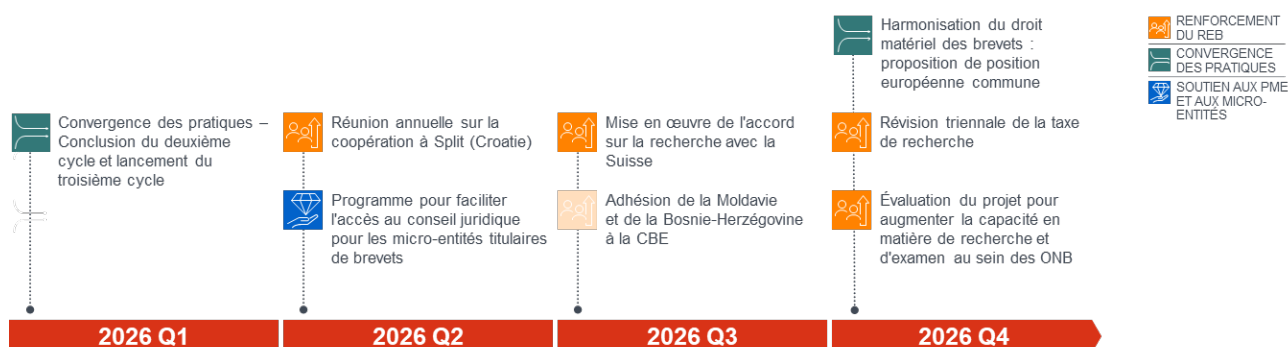
- **Réunion annuelle sur la coopération** : les 11 et 12 mai, les directrices et directeurs des offices des 39 États membres, ainsi que la Bosnie-Herzégovine et la République de Moldavie, se rassembleront à Split, en Croatie, pour la réunion annuelle sur la coopération afin d'examiner les progrès réalisés au titre du dispositif d'encadrement actuel et de définir les priorités stratégiques des années à venir. La réunion de cette année revêt une importance particulière, car elle marque 20 ans de coopération, soit deux décennies de progrès partagés et d'harmonisation à travers le réseau européen en matière de brevets (REB). Les participants examineront la mise en œuvre des nouveaux accords de coopération bilatéraux, évalueront les phases pilotes des projets récemment lancés et feront le point sur les initiatives et engagements clés dans le cadre de la coopération en cours, conformément au Plan stratégique 2028.
- **Projet 4.1 "Augmenter la capacité en matière de recherche et d'examen au sein des ONB"** : d'ici le second semestre 2026, la première phase de cette nouvelle initiative, lancée pour aider les États membres à combler des lacunes temporaires en matière de capacité dans la recherche et l'examen de brevets grâce à la participation d'examineurs de l'OEB à la retraite, parviendra à sa conclusion prévue. Grâce à cette phase initiale, au moins treize ONB auront bénéficié de l'expertise d'examineurs de l'OEB à la retraite, renforçant ainsi leur capacité opérationnelle et favorisant le transfert de connaissances au sein du REB. Les informations et les commentaires recueillis auprès des ONB et des experts participants orienteront la mise au point des futures dispositions opérationnelles.
- **Mise en œuvre de l'accord sur la recherche avec la Suisse** : les accords de coopération en matière de recherche constituent un élément clé du partage du travail au sein du REB. Les préparatifs techniques, juridiques et administratifs étant presque terminés, l'accord sur la recherche avec la Suisse doit entrer en vigueur à l'été 2026, coïncidant avec la mise en œuvre de la Loi sur les brevets révisée de la Suisse.
- **Révision triennale de la politique de tarification de la taxe de recherche (2027–2029)** : la politique de tarification de la taxe de recherche dans le cadre des accords de travail concernant la coopération sur la recherche est soumise à une révision triennale. La prochaine version actualisée, couvrant la période du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2029, sera préparée et soumise pour approbation au Conseil d'administration au quatrième trimestre 2026.

Parallèlement, l'OEB continuera de promouvoir la convergence et l'harmonisation des pratiques juridiques, en renforçant la sécurité juridique pour les utilisateurs et en réduisant les obstacles pour les innovateurs, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), à travers l'Europe. En voici les principales étapes à venir :

- **Convergence des pratiques - Conclusion du deuxième cycle et lancement du troisième cycle** : le programme de convergence des pratiques a été mis en œuvre dans des cycles successifs pour harmoniser les pratiques en matière de brevet à travers le réseau européen. Le premier cycle, lancé en 2020, a abordé un ensemble initial de six thèmes, établissant les bases pour un alignement ultérieur. Le deuxième cycle, lancé en 2023 et axé sur six thèmes clés organisés en trois paires : "Caractéristiques autorisées dans les dessins" (WG7) et "Documents de priorité électroniques" (WG8), qui s'est terminé début 2024. La paire "Observations présentées par des tiers" (WG9) et "Pratiques relatives aux cessions" (WG10) a été adoptée en mars 2025. La finalisation de la paire relative aux "Revendications de large portée" (WG11) et à la "Double protection par brevet" (WG12) est prévue avec l'approbation du Conseil d'administration en mars 2026. La conclusion de ce deuxième cycle marquera une étape importante dans l'alignement des pratiques en matière de brevets et dans le renforcement de la sécurité juridique à travers le réseau européen.
- **Convergence des pratiques - Lancement du troisième cycle** : en s'appuyant sur le succès du deuxième cycle, un troisième cycle sera lancé dans le cadre du Plan stratégique 2028 à partir de 2026 avec la première paire parmi six nouveaux thèmes, à savoir "Demandes divisionnaires" (WG13) et "Divulgations sur Internet" (WG14). Grâce à la poursuite de ces travaux, une simplification et une harmonisation plus poussées des procédures peuvent être réalisées à travers le REB, ce qui rend le système des brevets plus efficace et accessible à tous les utilisateurs.
- **Programme visant à faciliter l'accès aux conseils en matière de litiges pour les micro-entités titulaires de brevets** : en lien avec les travaux en cours axés sur le soutien des start-ups et des petites entreprises, et en étroite coordination avec les associations d'utilisateurs et d'autres parties prenantes internationales, l'OEB étudiera plus en avant un possible programme visant à améliorer la capacité des petits innovateurs à faire légalement appliquer leurs brevets. Les États membres seront consultés sur ce concept, qui vise à réduire les obstacles à l'entrée dans le système des brevets et à compléter les mesures de soutien existantes en faveur des PME et des micro-entités.
- **Harmonisation du droit matériel des brevets : proposition de position européenne commune** : s'appuyant sur le soutien unanime du Comité "Droit des brevets" (lors de sa 63^e réunion) en faveur du projet de proposition en vue d'une position européenne commune sur les meilleures pratiques dans le cadre de l'harmonisation du droit matériel des brevets, la prochaine phase sera axée sur les consultations d'utilisateurs. L'Office et les offices nationaux publieront la proposition pour consultation et les résultats seront

examinés lors d'une réunion informelle du Comité "Droit des brevets" au début de l'été 2026. Ces contributions alimenteront un projet final qui sera soumis à la session du Conseil d'administration d'octobre 2026 pour adoption. Cette position guidera les futurs travaux d'harmonisation du droit matériel des brevets au sein de l'Organisation, tout en restant non contraignante au regard de la législation nationale ou des opinions des délégations.

Figure 7 : Pipeline du Plan stratégique 2028 : Coopération européenne



Source : OEB

Coopération informatique

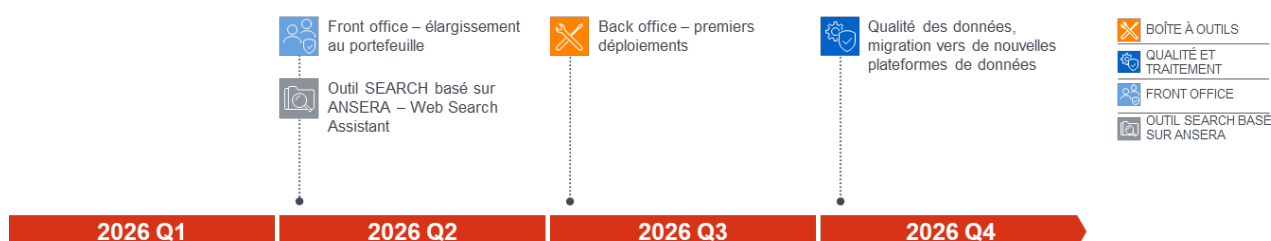
Le pipeline "Coopération informatique" continue d'assurer la transformation numérique du paysage de la PI en collaboration avec les partenaires clés de l'OEB, principalement les États membres, et d'autres parties prenantes. En 2026, la **boîte à outils numérique (DTK)** sera le principal véhicule de livraison des nouveaux outils et services faisant office de "briques" fonctionnelles.

- **Front office, élargissement au portefeuille :** en 2026, l'outil initial de dépôt en ligne Front Office sera élargi pour inclure les services de portefeuille. Cette amélioration permettra aux offices nationaux des brevets (ONB) de fournir aux candidats un aperçu complet de toutes leurs demandes actuelles et de leur état d'avancement respectif, ce qui améliorera la transparence et l'efficacité. Le premier pilote de ce service devrait être mis en ligne au deuxième trimestre.
- **Outil SEARCH basé sur ANSERA, Web Search Assistant :** la fonctionnalité de l'outil SEARCH basé sur ANSERA (AbS) sera considérablement améliorée grâce à la mise en œuvre du Web Search Assistant. Déjà utilisé en interne à l'OEB, le Web Search Assistant permettra aux examinateurs nationaux d'évaluer plus facilement la pertinence de l'état de la technique en localisant directement l'état de la technique basé sur le web dans les bases de données d'AbS.
- **Back office, premiers déploiements :** Les mises en œuvre de Back office émergent comme un nouvel axe stratégique au sein de la coopération informatique, soutenues par

la boîte à outils numérique. Dans ce domaine, nous prévoyons de lancer des initiatives pilotes avec certains États membres et visons à sécuriser l'engagement des ONB avec notre premier produit "back office" : EP-Validation. EP-Validation numérise les formalités de validation du brevet européen et le processus de publication, complétant le Front office pour fournir un flux de travail exhaustif du dépôt à la publication et ouvrant la voie à de futurs "briques back office".

- **Qualité des données, migration vers de nouvelles plateformes de données** : d'ici la fin de l'année 2026, tous les flux de données des rapports de recherche avec les ONB seront entièrement transférés vers la nouvelle plateforme de données. De plus, le nombre de flux de données en texte intégral sera élargi pour améliorer encore l'accessibilité des données et leur couverture. La mise en œuvre d'approches modernes d'échange de données, accompagnées d'un support technique et procédural aux ONB, conduira à des processus rationalisés, à une plus grande efficacité et à une réduction des ressources.

Figure 8 : Pipeline du Plan stratégique 2028 : Coopération informatique



Source : OEB

Développements en matière de droit des brevets et de brevet unitaire

L'OEB continue de favoriser des progrès significatifs dans le domaine du droit des brevets, en se concentrant sur la mise en œuvre d'une plus grande clarté, efficacité et accessibilité en faveur des utilisateurs. Grâce à des réformes ciblées, des directives mises à jour et des initiatives de transformation numérique, les praticiens et les innovateurs peuvent espérer un système des brevets amélioré en matière de rationalisation, de fiabilité et d'orientation vers l'utilisateur en 2026.

Voici les principales étapes du calendrier :

- **Publication des Directives CBE, des Directives PCT de l'OEB et des Directives relatives au brevet unitaire 2026** : les éditions 2026 de toutes ces Directives seront pré-publiées en février et entreront en vigueur en avril, suite aux actualisations annuelles élaborées dans le cadre de la consultation des utilisateurs et de discussions d'experts. Les utilisateurs bénéficieront d'un langage plus clair et harmonisé, du développement d'une terminologie neutre du point de vue du genre et de nouveaux chapitres qui améliorent les orientations relatives aux procédures euro-PCT, aux réductions de taxes,

à l'opposition et à la clarté des revendications. Ces améliorations rendront les Directives plus accessibles et plus faciles à appliquer, afin d'aider les praticiens et les candidats à l'EEQ à parcourir le droit actuel et la pratique de l'OEB avec plus de confiance et de transparence.

- **Troisième série de modifications juridiques - PDB dématérialisée** : s'appuyant sur le succès des première et deuxième séries de modifications juridiques visant à soutenir la transformation numérique, l'OEB élabore actuellement une troisième série de modifications axées sur la transition vers une procédure de délivrance de brevets (PDB) quasiment dématérialisée d'ici à 2027. En 2026, les modifications du règlement d'exécution de la CBE seront présentées au Conseil d'administration, en vue de simplifier et de numériser davantage les procédures en matière de brevets. Le dépôt et la signification électroniques deviendront la norme, avec des garanties en vue d'assurer l'accessibilité pour tous les utilisateurs. Ces réformes amélioreront la qualité, la flexibilité et l'efficacité des services, soutiendront les objectifs de durabilité de l'OEB et simplifieront la procédure de délivrance de brevets en la rendant plus conviviale.
- **Reconduction de l'OEB comme administration internationale au titre du PCT** : l'OEB accélérera la procédure pour sa reconduction en tant qu'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international au titre du traité de coopération en matière de brevets (PCT), afin d'assurer la continuité au-delà du mandat actuel, qui prend fin le 31 décembre 2027. Suite à la présentation de sa candidature et des pièces justificatives, la reconduction de l'OEB sera examinée par le Comité de coopération technique (CTC), des étapes ultérieures devant mener au renouvellement de l'accord avec le Bureau international de l'OMPI. Cette procédure garantira que les utilisateurs continuent de bénéficier de services de recherche et d'examen internationaux de grande qualité, afin de soutenir la sécurité juridique et l'efficacité des procédures de brevet dans le monde entier.
- **Nouveau cadre disciplinaire pour les mandataires agréés** : une révision globale du cadre disciplinaire des mandataires agréés sera mise en œuvre en 2026, marquant le passage à une plus grande autorégulation, améliorant l'efficacité et la transparence. Le nouveau système introduit un ensemble de règles plus claires, des mesures proportionnelles et des droits accrus pour les mandataires, y compris l'accès aux procédures orales publiques, la publication anonymisée des décisions et la gestion numérique des affaires. Ces modifications, élaborées conjointement par l'OEB, l'epi et des experts externes, veilleront à ce que les affaires disciplinaires soient traitées de manière indépendante et équitable, qui profite aux mandataires, aux clients et au public.

Coopération internationale

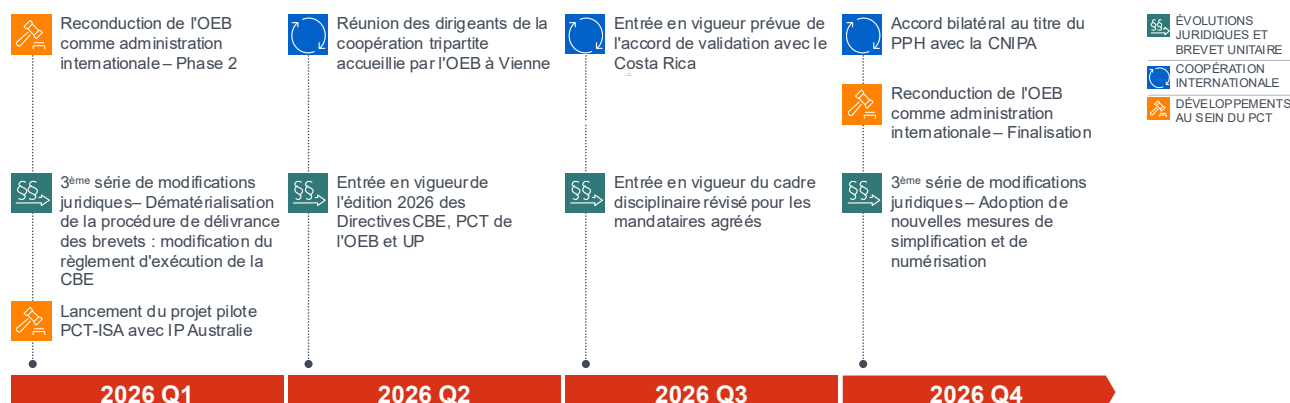
La construction d'un réseau ayant un impact mondial reste un pilier clé de la stratégie de l'OEB visant à établir un système des brevets intégré et de grande qualité qui soutienne l'innovation et la croissance économique. En 2026, l'OEB continuera de développer son

rayonnement international au moyen d'accords de validation, qui constituent l'outil de coopération le plus avancé. Ces efforts favoriseront l'harmonisation, faciliteront le partage du travail et renforceront les écosystèmes de l'innovation au-delà des frontières de l'Europe. La réunion des dirigeants de la coopération tripartite, que l'OEB organisera à Vienne, figurera parmi les faits marquants en 2026. Grâce à sa participation active aux forums multilatéraux et bilatéraux, l'OEB fera progresser la transformation numérique et le soutien aux innovateurs dans le monde entier.

Les développements suivants sont attendus en 2026 :

- **Projet pilote PCT-ISA avec l'office australien des brevets** : l'OEB et l'office australien des brevets lanceront un projet pilote de deux ans permettant aux demandeurs australiens de désigner l'OEB en tant qu'administration chargée de la recherche internationale (ISA) et en tant qu'administration chargée de l'examen préliminaire international (IPEA) dans le cadre du PCT. Cette initiative accélérera l'accès à une recherche et à un examen de grande qualité, offrant un traitement plus rapide, une sécurité juridique plus précoce et supprimant le besoin de recherches européennes complémentaires pour les utilisateurs australiens. Les progrès seront suivis de près et évalués conjointement, ce qui renforcera le rôle de l'OEB en tant qu'administration au titre du PCT de premier plan et renforcera la coopération internationale avec l'office australien des brevets.
- **Entrée en vigueur prévue de l'accord de validation avec le Costa Rica** : après la conclusion des préparatifs juridiques et techniques, l'accord de validation entre l'OEB et le Costa Rica doit entrer en vigueur au cours du second semestre 2026, sous réserve de la conclusion d'un processus législatif national. Tout au long de l'année, l'OEB continuera de collaborer avec d'autres partenaires pressentis pour la validation, tels que le Mexique, le Panama, Djibouti, l'Angola et Trinité-et-Tobago, alors que des négociations officielles sont déjà en cours. D'autres pays, dont l'Afrique du Sud, le Salvador, Madagascar et le Burundi, ont exprimé un fort intérêt et sont considérés comme des candidats potentiels à l'ouverture de négociations officielles.
- **Accord bilatéral au titre du PPH avec la CNIPA** : l'OEB et l'Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine (CNIPA) lanceront un programme pilote bilatéral relatif au "Patent Prosecution Highway" (PPH) au titre du mémorandum d'accord nouvellement conclu. L'initiative vise à accélérer l'examen des demandes correspondantes, à réduire les doubles emplois et à renforcer la coopération entre les offices. Couvrant à la fois les dépôts PCT et ceux prévus par la Convention de Paris (directs), le projet pilote se poursuivra pendant une période initiale de trois ans. Il sera en outre soutenu par des directives élaborées conjointement et des évaluations régulières.

Figure 9 : Pipeline du Plan stratégique 2028 : Coopération internationale, évolutions juridiques et brevet unitaire



Source : OEB

Renforcer les compétences et connaissances

Pour atteindre son objectif stratégique qui consiste à renforcer les compétences et connaissances en matière de PI, l'OEB continuera à promouvoir la formation, la sensibilisation et le développement des capacités dans l'écosystème de l'innovation. Par l'intermédiaire de l'Académie européenne des brevets, et en étroite collaboration avec les États membres, les offices nationaux des brevets et un large éventail de partenaires, l'OEB vise à fournir aux utilisateurs les connaissances et les outils nécessaires pour naviguer efficacement dans le système des brevets.

En 2026, ses efforts se concentreront sur l'amélioration de l'accessibilité, de l'inclusion uniforme et de la qualité des opportunités de formation. Toutes les initiatives seront guidées par les principes de coopération, de numérisation, de modularité et de certification au titre du Plan stratégique 2028. L'OEB élargira encore la modularité des parcours d'apprentissage, renforcera les programmes de certification et utilisera davantage les technologies avancées de formation en ligne en vue de favoriser une culture de la formation continue et de l'excellence professionnelle. Ces initiatives soutiendront l'innovation, le transfert de technologie et la croissance durable à travers l'Europe et dans le monde.

Le catalogue 2026 de l'Académie européenne des brevets propose 148 activités et près de 1 900 heures de formation à la délivrance des brevets, à l'information brevets, au transfert de technologie et au contentieux en matière de brevets. En intégrant les commentaires des offices nationaux des brevets, des centres PATLIB et d'autres parties prenantes, il introduit de nouveaux modules relatifs à l'EEQ et au CEAB, une formation à l'outil SEARCH basé sur ANSERA et de nouveaux cours destinés à un public très large, des professionnels aux étudiants.

Parallèlement, l'OEB demeure engagé à renforcer le réseau PATLIB. Il se concentrera sur la mise en valeur et l'élargissement de la portée des services PATLIB pour proposer des

avantages quantifiables à travers l'écosystème de l'innovation. Tout au long de l'année 2026, l'OEB évaluera et surveillera systématiquement l'impact pour s'assurer que toutes les initiatives contribuent aux objectifs de PATLIB pour 2028.

Ensemble, l'offre élargie et orientée sur les résultats de l'Académie et le réseau PATLIB renforcé soutiennent l'amélioration continue, la croissance durable et une plus grande valeur pour toutes les parties prenantes en Europe. Voici les temps forts de l'année 2026 :

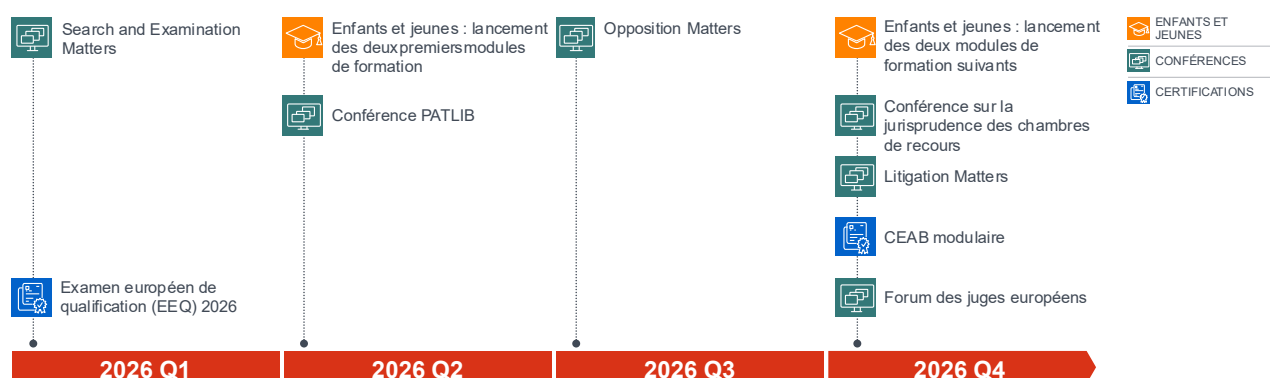
- **Modernisation de l'examen européen de qualification (EEQ) :** le déploiement progressif de l'EEQ révisé se poursuivra en 2026, après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires le 1^{er} janvier 2025. L'année prochaine marquera la dernière session des principales épreuves héritées (A, B, C et D) de l'examen, ainsi que l'introduction de nouvelles épreuves modulaires M1 et M2. Ces modifications reflètent un changement plus large vers un dispositif d'évaluation plus flexible et basé sur les compétences. Le soutien à la formation demeurera une priorité, avec des épreuves types conçues sur mesure pour aider les candidats à l'EEQ à se préparer pour la nouvelle structure.
- **Cadre modulaire d'enseignement de la PI (MIPEF) :** le cadre demeure une pierre angulaire de l'offre de formation de l'Académie pour le milieu universitaire, comblant le fossé entre l'apprentissage académique et la pratique réelle de la PI. En 2026, les éditions de printemps et d'automne seront livrées, avec l'introduction d'un nouveau cours adapté aux étudiants en MBA et en Master de droit. Avec 90 universités de 28 pays faisant déjà partie du réseau MIPEF, le programme continue d'étendre sa portée et son intégration dans les programmes universitaires.
- **Modules de formation "Enfants et jeunes" :** en s'appuyant sur les initiatives visant à inspirer les jeunes générations, l'Académie travaillera en 2026 avec les écoles européennes et les États membres pour déployer quatre modules de son initiative de formation "Enfants et jeunes". Destinés aux enfants âgés de 9 à 17 ans, les cours intitulés *De la curiosité à l'innovation*, *L'innovation à travers l'histoire*, *L'innovation pour un monde meilleur* et *Lorsque la technologie rencontre la culture*, ainsi que des kits de soutien pour les enseignants seront mis gratuitement à la disposition des États membres. Pour compléter cette offre de formation, un parrainage ciblé pour des salons scientifiques, des concours et des activités de sensibilisation aux STIM sera mis en œuvre.
- **Formation à l'outil SEARCH basé sur ANSERA (AbS) :** les agents des ONB des États membres ont accès à une offre sur mesure qui combine 240 heures d'activités de formation en direct avec des ateliers d'échange à la demande. L'Académie continuera d'élargir son offre de formation à AbS, en combinant des cours pour débutants et utilisateurs expérimentés, avec un atelier avancé et des séances de formation des instructeurs pour les experts des offices nationaux des brevets, en vue de développer leurs propres programmes internes. Pour compléter ces activités, un cours en ligne en

accès libre, disponible 24 h sur 24 et 7 j sur 7, proposera des tutoriels, des auto-évaluations et un forum de discussion, afin d'assurer une formation continue et l'échange entre pairs parmi les utilisateurs de l'outil SEARCH basé sur ANSERA.

- **Certificat européen d'administration des brevets (CEAB) modulaire** : l'OEB lancera une version modulaire du CEAB, remplaçant le format actuel en deux parties par quatre modules thématiques indépendants. La réussite des modules individuels sera reconnue par un diplôme distinct et la réussite des quatre modules permettra d'obtenir le certificat CEAB complet. Cette réforme vise à améliorer l'accessibilité, à élargir la participation et à rationaliser les services relatifs à cet examen, tout en maintenant le programme existant et le niveau de rigueur actuel.

Tout au long de l'année, l'Académie continuera de proposer un riche programme de conférences visant favoriser le développement professionnel, l'échange de connaissances et l'engagement avec les principales parties prenantes. Les événements majeurs incluront les conférences **Search and Examination Matters** et **Opposition Matters**, toutes deux organisées en coopération avec l'epi. Elles seront axées sur l'interaction en matière de procédure et la pratique de l'opposition. La **conférence PATLIB 2026**, l'événement annuel phare du réseau, rassemblera l'OEB, les offices nationaux, les parties prenantes et les centres PATLIB pour échanger leurs points de vue, explorer de nouveaux outils et renforcer la coopération conformément au Plan stratégique 2028. La conférence sur la **jurisprudence des chambres de recours** fournira des données sur ses décisions et évolutions juridiques récentes, tandis que le **Forum des juges européens** et la conférence **Litigation Matters** réuniront des experts de premier plan pour discuter du contentieux en matière de brevets, y compris les développements dans le cadre de la juridiction unifiée du brevet (JUB).

Figure 10 : Pipeline du Plan stratégique 2028 : Renforcer les compétences et connaissances



Source : OEB

Améliorer l'accès aux informations sur les technologies et les brevets

L'**Observatoire des brevets et des technologies de l'OEB** met en relation les preuves, les données et les perspectives d'experts sur l'innovation en Europe. Il fournit aux décideurs, aux chercheurs et aux entreprises des informations sur la façon dont les brevets et leurs droits de propriété intellectuelle associés stimulent le progrès technique. L'Observatoire travaille en étroite collaboration avec les offices nationaux des brevets des États membres de l'OEB et avec des partenaires clés, comme d'autres organisations européennes et internationales, des universités de recherche et des start-ups.

Pour la période **2026-2027**, le nouveau **programme de travail bisannuel** de l'Observatoire s'appuie sur les réalisations de son premier programme. Élaboré à travers une consultation publique et en coordination avec nos États membres, il utilise les données et l'expertise de l'OEB pour mieux comprendre la façon dont l'innovation et les technologies façonnent l'avenir de l'Europe. Il continuera également d'appliquer son modèle d'engagement dynamique, rassemblant des groupes de parties prenantes ciblés pour chaque projet, qui évolueront afin d'assurer une expertise complémentaire et une pluralité de points de vue. Il renforcera par conséquent sa collaboration avec des institutions de premier plan telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL) des Nations unies, l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Association des professionnels européens du transfert des sciences et technologies (ASTP) et l'institut Fraunhofer, entre autres. L'Observatoire continuera également de communiquer régulièrement avec le Réseau européen des inventeurs, les universités du programme "Pan-European Seal" pour jeunes professionnel(le)s, les centres PATLIB et la LESI ("Licensing Executives Society International"), en encourageant une large diffusion.

En 2026, l'Observatoire concentrera ses travaux sur les projets suivants, divisés en différents domaines :

Façonner un avenir meilleur grâce aux technologies

En mettant en avant des solutions technologiques en faveur de la durabilité et du bien-être, les projets suivants témoigneront de la façon dont l'innovation et le système des brevets participent activement à l'évolution positive de l'écosystème.

- **Circularité dans le domaine des batteries (avril 2026)** : une étude sur les tendances en matière de brevets dans le recyclage et la réutilisation des batteries, révélant comment l'innovation soutient une transition énergétique durable.
- **IA et médecine (novembre 2026)** : un regard approfondi sur la façon dont l'intelligence artificielle transforme les soins de santé, en utilisant des données brevet pour évaluer l'adoption dans les domaines médicaux.

Donner aux acteurs de l'innovation des moyens pour entreprendre

Les projets suivants s'intéresseront au rôle essentiel des personnes et des institutions derrière l'innovation, pour les soutenir et les mettre en valeur :

- **Femmes dans les domaines STIM (février 2026)** : utiliser de nouvelles données pour analyser la représentation des femmes et leur progression dans les carrières scientifiques et technologiques, avec un coup de projecteur sur les points clés de la transition, comme l'entrepreneuriat et la brevetabilité.
- **Offices de transfert technologique et spinouts (octobre 2026)** : une étude sur les meilleures pratiques et les défis de la commercialisation des brevets et sur la création de spinouts, renforçant la capacité de l'Europe à passer de la recherche aux résultats.
- **Aller à la rencontre des jeunes entreprises de la haute technologie (tout au long de 2026)** : une initiative conjointe avec les offices nationaux pour fournir aux start-ups des outils, des connaissances et de la visibilité dans les principaux événements sur l'innovation à travers l'Europe.

Désentraver l'écosystème de l'innovation

Pour que le système européen d'innovation reste compétitif à l'échelle mondiale, l'Observatoire approfondira son analyse de la manière dont la propriété intellectuelle interagit avec les priorités politiques telles que les normes, la finance et la croissance économique dans le cadre des projets suivants :

- **Les industries à forte intensité de DPI et performances économiques dans l'UE (janvier 2026, avec l'EUIPO)** : mesurer la contribution des industries à forte intensité de droits de propriété intellectuelle par rapport à l'économie européenne.
- **Droits de PI et innovation en Amérique latine (mai 2026, avec la CEPAL)** : étendre l'analyse à un nouveau contexte régional.
- **Normes et système du brevet européen (juillet 2026)** : cartographier la relation évolutive entre les brevets et les normes technologiques, y compris de nouvelles données sur les brevets essentiels à une norme (BEN) et la licence équitable, raisonnable et non discriminatoire (FRAND).
- **Cartographie des institutions octroyant des prêts PI (décembre 2026)** : identifier les banques et les prêteurs qui acceptent des brevets comme garantie, améliorant ainsi la transparence et l'accès aux financements pour les innovateurs.

Outils et plateformes de données

En vue de soutenir ces trois thèmes, l'Observatoire étendra la portée de son **écosystème numérique**. Un nouveau **Data Desk** fournira un accès direct aux ensembles de données et

aux indicateurs, tandis que des plateformes clés telles que le **Deep Tech Finder**, les **Plateformes technologiques**, le **Technology Investor Score**, le **Patent Standards Explorer** et la **Bibliothèque numérique sur l'innovation** seront mises à niveau pour fournir des données plus complètes et améliorer l'usabilité. Dans l'ensemble, ces outils renforceront le rôle de l'Observatoire en tant que pôle central axé sur les données en vue de comprendre et de façonner le paysage de l'innovation européen.

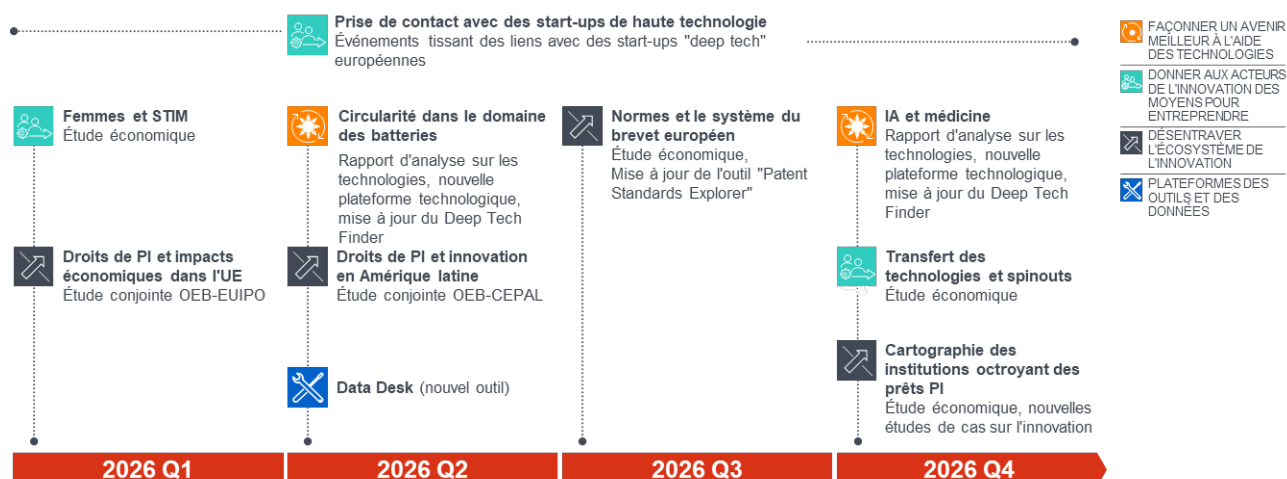
Aider les instances officielles européennes à mener à bien leur programme en matière d'innovation

En 2024, Enrico Letta et Mario Draghi ont publié leurs rapports historiques sur la compétitivité européenne demandée par la Commission européenne. Les instances européennes devraient mettre en œuvre un programme ambitieux en matière d'innovation pour traduire dans les faits les recommandations formulées dans ces rapports, comme l'illustrent la boussole pour la compétitivité et la stratégie de l'UE en faveur des start-ups et des scale-ups en 2025. D'autres politiques doivent suivre en 2026, comme la loi sur les biotechnologies de l'UE ("EU Biotech Act") ou la loi quantique ("Quantum Act") en 2026. Dans le cadre de ses accords de partenariat, l'Office continuera de soutenir la Commission européenne grâce à son expertise, en particulier au moyen de sa DG Recherche et innovation. Il renforcera également son soutien au Conseil européen de l'innovation et à son Agence exécutive (EISMEA) en leur permettant d'évaluer le contexte technologique des projets déposés par des start-ups de deep tech en vue d'obtenir un financement de l'UE.

Révision des Scénarios pour l'avenir

En 2007, l'Office a publié une étude intitulée ["Scénarios pour l'avenir" \(en anglais\)](#), qui préconise une approche novatrice et inventive pour imaginer à quoi pourrait ressembler l'avenir de la PI en 2025. L'étude visionnaire était la première du genre à un moment où la prospective stratégique était à peine connue par le monde de la PI. Elle demeure aujourd'hui encore une source d'inspiration et une référence pour de nombreux offices de propriété intellectuelle et décideurs politiques en Europe et dans le monde. Ayant franchi cette étape, l'Office a décidé de revoir ces hypothèses et scénarios et de se livrer à un nouvel exercice de prospective portant sur la façon dont le système de l'innovation pourrait évoluer dans les vingt prochaines années. Il faudra alors s'interroger sur le rôle du système de la PI et des offices de PI. Sous l'égide de l'Observatoire, de multiples parties prenantes sont invitées à participer à cet exercice collectif, dont les résultats seront présentés en octobre 2027. Les consultations avec les délégations du Conseil d'administration débuteront en 2026.

Figure 11 : Pipeline du Plan stratégique 2028 : Observatoire des brevets et des technologies



Source : OEB

Indicateurs clés de performance du levier 4

Indicateur clé de performance (KPI)	Valeur réelle ¹⁴		Objectif 2028
Coopération informatique	141 projets informatiques mis en œuvre		240
Convergence des pratiques	77,9 %		≥ 90 %
Accords de validation	16 accords de validation		≥ 14
Modularité de l'enseignement de la PI dans les programmes universitaires	65 universités		≥ 80
Universités "Pan-European Seal" qui proposent des diplômes STIM	82,1 %		≥ 90 %
Veille en matière de brevets	8 plateformes technologiques		≥ 14
Formation au réseau PATLIB	6,0 %		40 %
Certifications du réseau PATLIB	12,0 %		≥ 20 %
Observatoire des brevets et des technologies	234 000 vues		NOUVEAU pour 2026 : 257 400 vues

= en cours de réalisation ; = objectif atteint

¹⁴ Mise à jour d'octobre 2025, comme indiqué sur le tableau de bord du Plan stratégique 2028 en novembre 2025.

Comme la plupart des KPI du levier 4 sont mis à jour annuellement, la plupart des valeurs de 2025 ne sont pas encore disponibles et seront publiées au début de l'année 2026. Sur la base des dernières informations actualisées communiqués cette année, l'indicateur "Observatoire des brevets et des technologies" a dépassé son objectif annuel, atteignant 234 000 vues ; "Modularité de l'enseignement de la PI dans les programmes universitaires" est passé de 40 à 65 universités en juin 2025, l'actualisation de fin d'année devant indiquer une autre augmentation notable ; et la part des "Universités "Pan-European Seal" qui proposent des diplômes STIM" a augmenté pour atteindre 82,1 % en juin 2025. Les modifications suivantes seront introduites à compter de 2026 :

- **Coopération dans le domaine informatique** : compte tenu de la nature dynamique de ce KPI, qui contrôle le nombre de projets en matière de coopération informatique mis en œuvre par les offices nationaux des brevets (ONB), les membres du réseau européen en matière de brevets (REB) et d'autres partenaires, la fréquence d'actualisation du KPI passera d'une mise à jour annuelle à une mise à jour trimestrielle. Cette modification permettra un suivi et un compte rendu plus rapides sur l'état d'avancement de la mise en œuvre.
- **Observatoire des brevets et des technologies** : ce KPI mesure l'engagement du public avec le contenu de l'Observatoire lié à l'innovation, en mesurant le nombre total de vues sur ses plateformes numériques, y compris le site Internet, les études, les événements et les outils tels que le Deep Tech Finder, la bibliothèque numérique et le Patent Standards Explorer. Suite aux résultats concernant l'objectif de 2025 (152 900 vues), il est proposé d'augmenter l'objectif pour 2026 de 10 % en vue d'atteindre 257 400 vues.

5. Levier 5 - La pérennité financière

Préserver la pérennité financière de l'OEB est l'un des principaux moteurs du Plan stratégique 2028. En tant qu'organisation autofinancée, l'OEB doit s'assurer qu'il demeure résilient face aux chocs externes et qu'il est en mesure de respecter ses obligations à long terme, notamment le financement intégral de ses engagements en matière de pensions et de sécurité sociale. Se fondant sur les progrès réalisés en 2025, l'Office poursuivra la mise en œuvre des recommandations de l'**étude financière**, en renforçant davantage sa capacité à gérer les risques, à garantir la transparence et à préserver la stabilité financière dans un environnement mondial précaire.

La phase I de l'étude financière (2023) a confirmé que les mesures adoptées en 2020 (apports de trésorerie, augmentations des taxes des utilisateurs, hausse des cotisations et modération de l'ajustement des rémunérations) ont amélioré la position financière de l'Office à long terme grâce aux efforts concertés. Elle a en outre souligné l'exposition constante à l'inflation et à la volatilité des marchés. La phase II (2024), s'appuyant sur la première phase, a fourni une étude sur la **gestion actif-passif** et a émis des recommandations essentielles pour renforcer la solidité du modèle de financement de l'OEB.

En 2025, l'Office a donné suite à ces recommandations en fixant sa tolérance au risque à une probabilité de 66 % d'atteindre les objectifs de rendement à long terme et en révisant le mandat du Groupe des Sages Actuaire en conséquence. Pour limiter davantage l'exposition à la volatilité des marchés, l'Office a créé des réserves de sécurité financière et a débuté l'allocation des actifs de l'EPOTIF (Fonds de placement de la trésorerie de l'OEB) en conséquence. Il a en parallèle établi un **cadre de gestion et de suivi des risques**, réunissant les indicateurs clés dans un tableau de bord unique en vue de favoriser la prise de décision rapide et éclairée, et a communiqué ce tableau de bord aux organes de décision pour encourager la transparence.

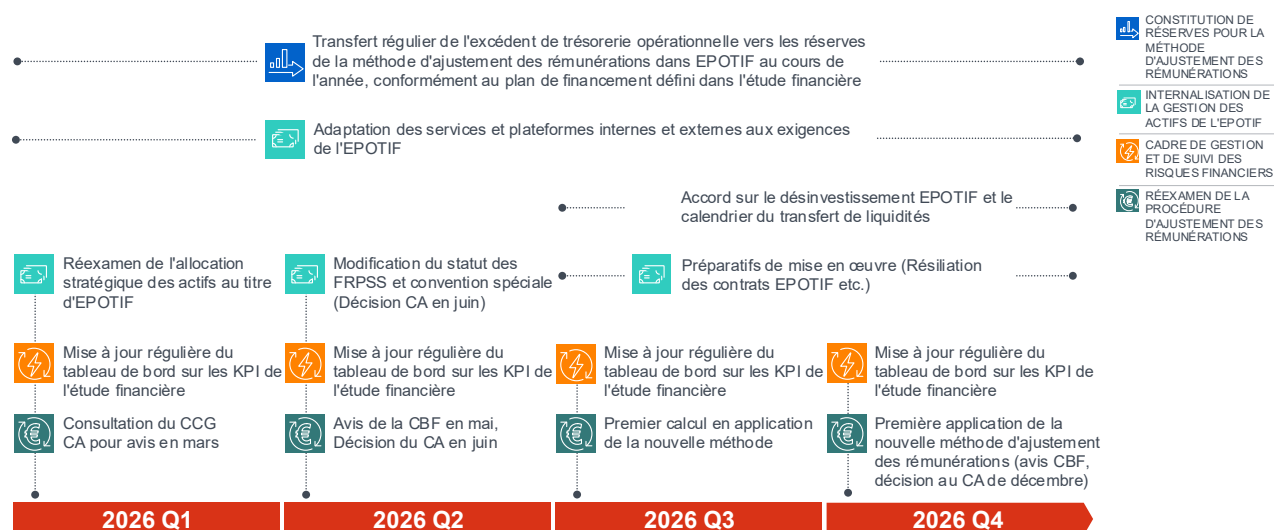
En 2026, l'OEB concentrera son action sur les éléments suivants :

- **Réduction en cascade de la tolérance au risque de l'OEB nouvellement définie au sein de l'organisation** : en 2025, la tolérance au risque a été fixée à une probabilité de 66 % sur les actifs financiers. Le mandat du Groupe des Sages Actuaire a été aligné en conséquence, entraînant la hausse des cotisations qui devrait être appliquée à compter de 2026 selon les recommandations du Groupe des Sages Actuaire. Cela permettra de renforcer le financement des régimes de pensions et de sécurité sociale de l'OEB.
- **Internalisation de la gestion des actifs de l'EPOTIF vers l'Administration des FRPSS dans le cadre d'un mandat distinct** : cette mesure permettra à l'Office de réaliser des synergies en tirant profit de la nouvelle plateforme des FRPSS associant plusieurs fonds, sans pour autant fusionner les deux fonds, tout en préservant leur gouvernance distincte et leurs profils risque-rendement. L'internalisation de l'EPOTIF

permettra de réduire les coûts en supprimant les dépenses externes liées à la gestion des actifs. Si la mesure est entérinée par le Conseil d'administration en décembre 2025, l'OEB mettra en œuvre les préparatifs concernant les adaptations techniques et les modifications des dispositions réglementaires nécessaires en 2026, en vue de permettre le transfert au premier trimestre de l'année 2027.

- **Poursuivre la création de réserves de sécurité financière** : la phase II de l'étude financière a défini un objectif de stratégie de financement de 105 % pour tous les régimes d'obligations et d'avantages. Un plan de financement spécifique a donc identifié les sources de financement disponibles et a permis de financer entièrement les obligations au titre d'avantages au plus tard en 2030. Dans ce contexte, et dans les délais fixés par l'étude financière, l'Office prévoit de maintenir les réserves de sécurité à un milliard d'EUR et les réserves opérationnelles à 2,5 milliards d'EUR. Il compte en outre financer entièrement les réserves de la procédure d'ajustement des rémunérations, d'un montant de 2,0 milliards d'EUR, établies dans l'EPOTIF, en vue de couvrir les risques associés aux litiges en cours relatifs à la procédure d'ajustement des rémunérations.
- **Réexamen de la procédure d'ajustement des rémunérations** : l'actuelle procédure d'ajustement des rémunérations a été adoptée par le Conseil d'administration en 2020 pour une période de six ans. La proposition de nouvelle procédure sera soumise au Conseil en mars 2026 (pour avis), au CBF en mai 2026 (pour avis) et au Conseil en juin 2026 (pour décision).
- **Cadre de gestion et de suivi des risques** : suite à la mise en place d'un cadre de gestion et de suivi des risques en 2025, l'OEB a mis en œuvre un tableau de bord sur les KPI relatifs au risque financier, regroupés en trois catégories (stratégiques, macro-économiques et opérationnels). Celui-ci a été mis à la disposition des États membres via le Portail d'accès unique. En 2026, l'OEB continuera également de surveiller chaque KPI par rapport aux valeurs pertinentes définies dans le scénario de base de l'étude financière, pour identifier et traiter rapidement les principaux risques qui pourraient l'empêcher d'atteindre la pérennité financière à long terme.

Figure 12 : Pipeline du Plan stratégique 2028 : Pérennité financière



Source : OEB

Indicateurs clés de performance du levier 5

Indicateur clé de performance (KPI)	Valeur réelle ¹⁵		Objectif
Productivité	115,2 produits SEO par ETP	✓	NOUVEAU pour 2026 : 120,5
Prévision de production	0 % d'écart	✓	2028 : ≥ -2 %
Niveau de financement	80,1 %	○	2032 : ≥ 105 %

○ = en cours de réalisation ; ✓ = objectif atteint

Les KPI relatifs à la pérennité financière ont enregistré une amélioration continue. La productivité a dépassé l'objectif de 2025, conduisant à la définition d'un nouvel objectif pour 2026. La mise en œuvre de la prévision de production est sur la bonne voie avec un écart de 0 %. Le niveau de financement s'est amélioré pour atteindre 80,1 % et se rapproche de l'objectif de 105 % défini pour 2032.

- **Productivité** : conformément au Plan d'activités à moyen terme 2025-2029 de la DG 1, le nouvel objectif est d'atteindre 120,5 produits SEO par équivalent temps plein (ETP) en 2026, en hausse par rapport aux 114,4 produits SEO par ETP en 2025.

¹⁵ Mise à jour d'octobre 2025, comme indiqué sur le tableau de bord du Plan stratégique 2028 en novembre 2025.